

AUXERRE



communauté
de l'auxerrois

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. Orientations d'Aménagement et de Programmation

Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé, approuvé par délibération en date du 21 juin 2018

Modification simplifiée n° 3 approuvée le XXX



PRÉAMBULE	5
INTRODUCTION	7
1/ LES OAP SECTORIELLES	9
LES OAP RÉNOVATION URBAINE	10
Brichères, Sainte-Geneviève	10
Rosoirs	12
LES OAP PROJET EN RENOUVELLEMENT URBAIN	14
Porte de Paris	14
Montardoins, Batardeau	16
Secteur gare	18
OAP PROJET EN EXTENSION URBAINE	20
OAP DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	22
OAP BERGES DE L'YONNE	25
OAP ENTRÉES DE VILLE	29
2/ LES OAP THÉMATIQUES	43
OAP TRAME VERTE ET BLEUE	44
OAP AGRICULTURE	46
OAP VULNÉRABILITÉ	48
OAP CIRCULATIONS DOUCES	50

La définition des OAP au sens du Code de l'Urbanisme

Le contenu des OAP est fixé par les articles L151-6 et 7 du Code de l'urbanisme. Elles peuvent notamment :

- « 1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement (continuités écologiques, paysages, entrées de ville, patrimoine, etc.) » ;
- « 2° Favoriser la mixité fonctionnelle » ;
- « 3° Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants » ;
- « 4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager » ;
- « 5° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics » ;
- « 6° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte ».

Les OAP sont opposables lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme en termes de "compatibilité", c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir de contradiction majeure entre l'orientation et la mesure d'exécution. Autrement dit, le projet ne doit pas remettre en cause les orientations. Mieux, le projet doit les mettre en œuvre.

INTRODUCTION

La définition des OAP au sens du Code de l'urbanisme

Pour accompagner la mise en œuvre des orientations du PADD, 13 OAP ont été définies. Elles concernent des secteurs ou des thématiques spécifiques, et répondent à des enjeux particuliers.

LES OAP SECTORIELLES

2 OAP rénovation urbaine

Brichères, Sainte-Geneviève

Les Rosoirs

3 OAP projet en renouvellement urbain

Porte de Paris

Montardoins, Batardeau

Secteur gare

1 OAP projet en extension urbaine

Brichères, Charrons, Champlys

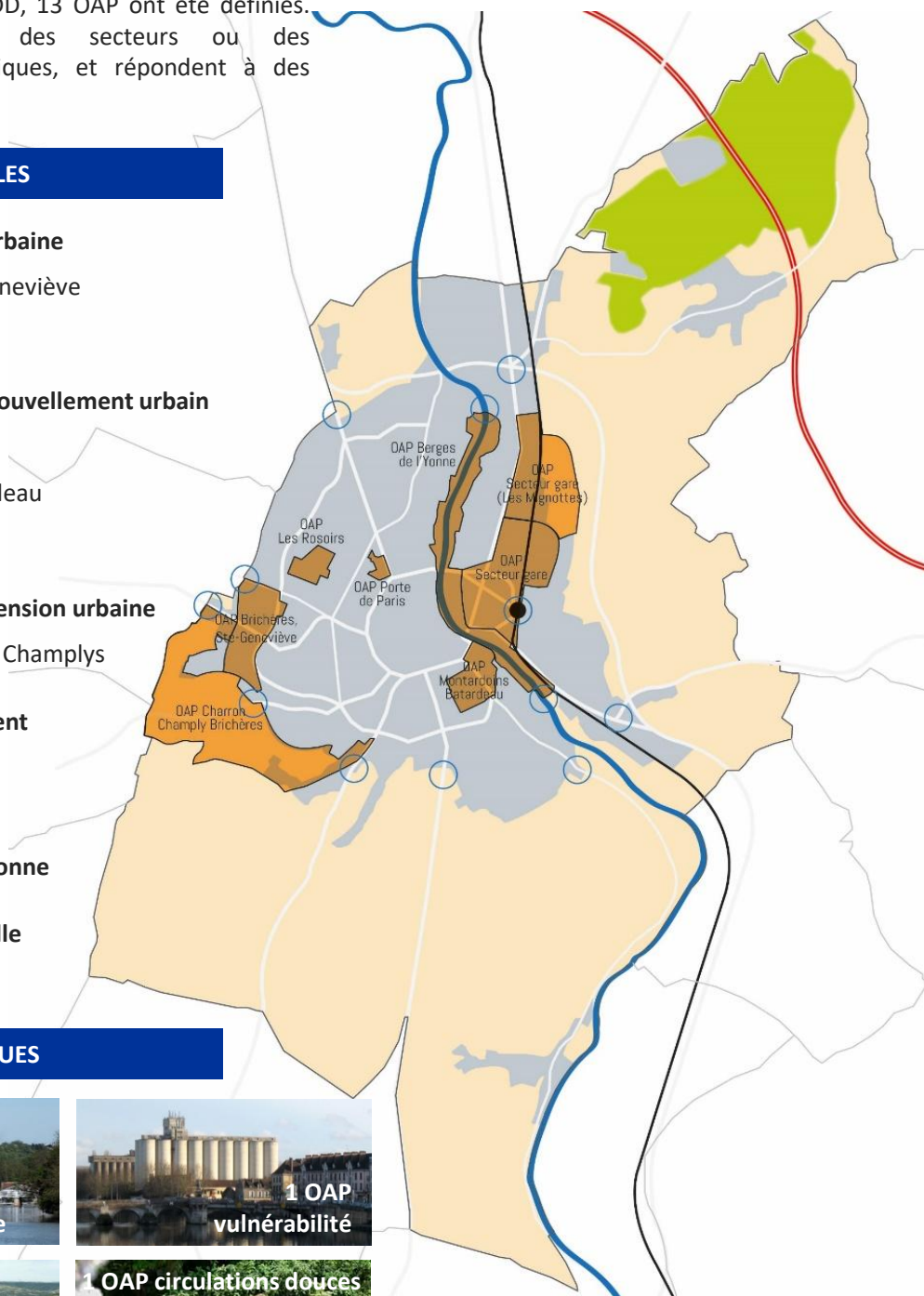
1 OAP développement économique

Les Mignottes

1 OAP Berges de l'Yonne

1 OAP entrées de ville

LES OAP THÉMATIQUES

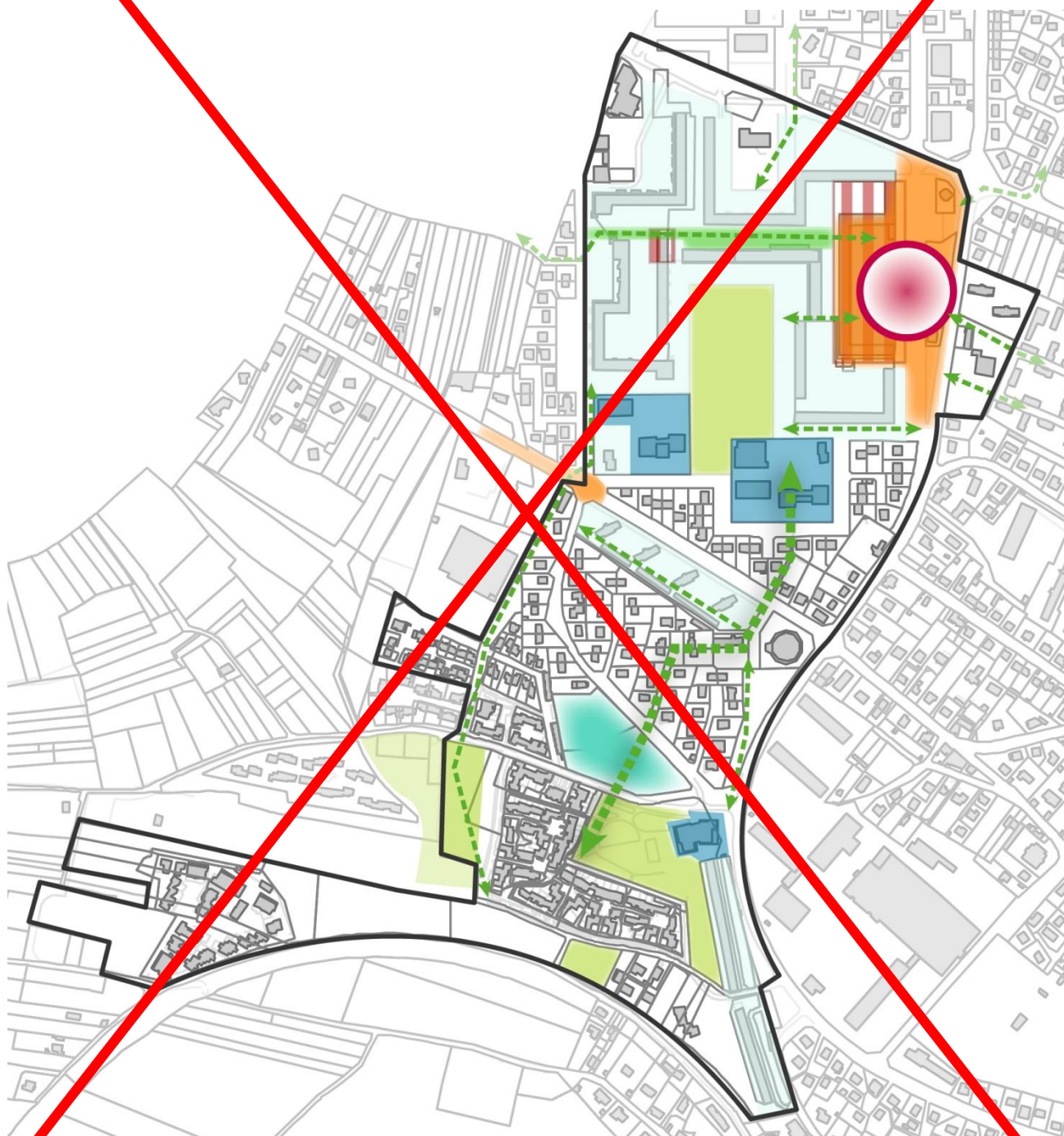


LES OAP SECTORIELLES



LES OAP SECTORIELLES

Les OAP rénovation urbaine : Brichères, Sainte-Geneviève



LES OAP SECTORIELLES

Les OAP rénovation urbaine : Brichères, Sainte-Geneviève

LÉGENDE

Renforcer l'ouverture sur la ville du quartier Sainte-Geneviève par l'aménagement des espaces publics et le renforcement de son rôle de pôle secondaire

-  Espace public à requalifier, aménagement d'une place urbaine à vocation mixte
-  Amplification et réhabilitation du mail existant
-  Mise en valeur des espaces verts structurants
-  Mise au point d'un axe doux reliant du nord au sud Sainte-Geneviève et les Brichères
-  Mise en place de circulations douces à travers le quartier
-  Structuration d'un pôle économique et de services secondaire, relais entre le centre-ville et l'agglomération
-  Confortation des équipements publics

Permettre le renouvellement urbain du quartier par la déconstruction et réhabilitation du bâti existant, et par le développement d'une offre nouvelle de logements

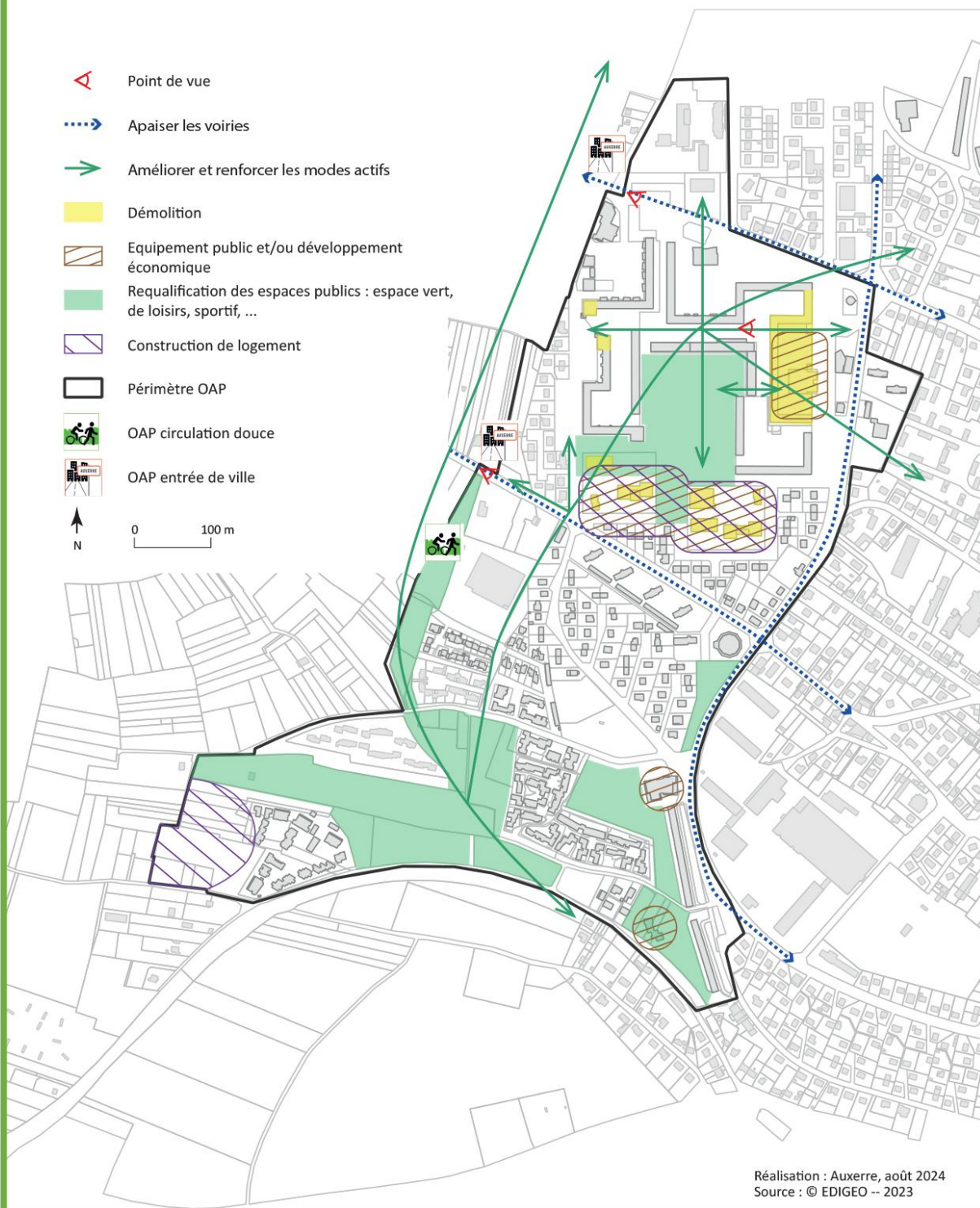
-  Déconstruction de 192 logements et démolition totale du parking ouvrage ; relocalisation des locaux associatifs du Phare et activités
-  Réhabilitation durable de 358 logements ; résidentialisation de certains îlots de logements
-  Développement potentiel d'une offre de logement en diversification

LES OAP SECTORIELLES

Les OAP rénovation urbaine : Brichères, Sainte-Geneviève

OAP : Les Brichères / Sainte-Geneviève

-  Point de vue
 -  Apaiser les voiries
 -  Améliorer et renforcer les modes actifs
 -  Démolition
 -  Equipement public et/ou développement économique
 -  Requalification des espaces publics : espace vert, de loisirs, sportif, ...
 -  Construction de logement
 -  Périmètre OAP
 -  OAP circulation douce
 -  OAP entrée de ville
-  N
- 0 100 m



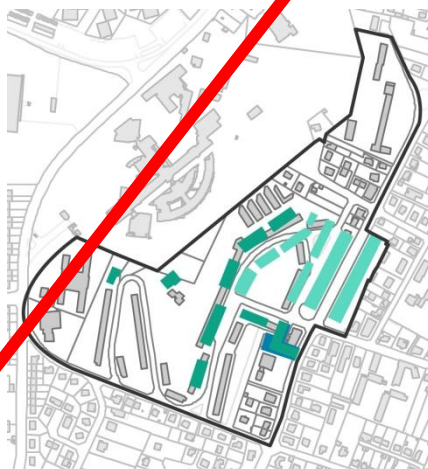
LES OAP SECTORIELLES

Les OAP rénovation urbaine : Les Rosoirs

Les principes :

Les démolitions :

Les constructions :



- Construction de 148 logements collectifs
- Construction de 95 logements individuels superposés notamment des maisons en bande
- Construction de locaux d'activité dans le cadre de la restructuration d'une polarité commerciale
- Démolition de 328 logements
- Aménagement d'une place, espace public permettant un lien entre le quartier des Rosoirs et les quartiers alentours
- Renforcer l'offre en équipements publics, notamment par une restructuration des espaces de la cour et les espaces verts de l'école primaire des Rosoirs et la réhabilitation du mille-club
- Réorganiser les deux parcs afin de les mettre en valeur
- Développer des circulations douces dans la pente
- Alignements d'arbres de haute tige le long des rues principales
- Viser à la sécurisation de la voie publique
- Zones de rétention et d'infiltration des eaux pluviales

Synthèse :



LES OAP SECTORIELLES

Les OAP rénovation urbaine : Les Rosoirs

Permettre le renouvellement urbain du quartier des Rosoirs par la diversification des formes urbaines

- Construction de 148 logements collectifs
- Construction de 95 logements individuels superposés, notamment des maisons en bande
- Construction de locaux d'activité dans le cadre de la restructuration d'une polarité commerciale
- Démolition de 328 logements

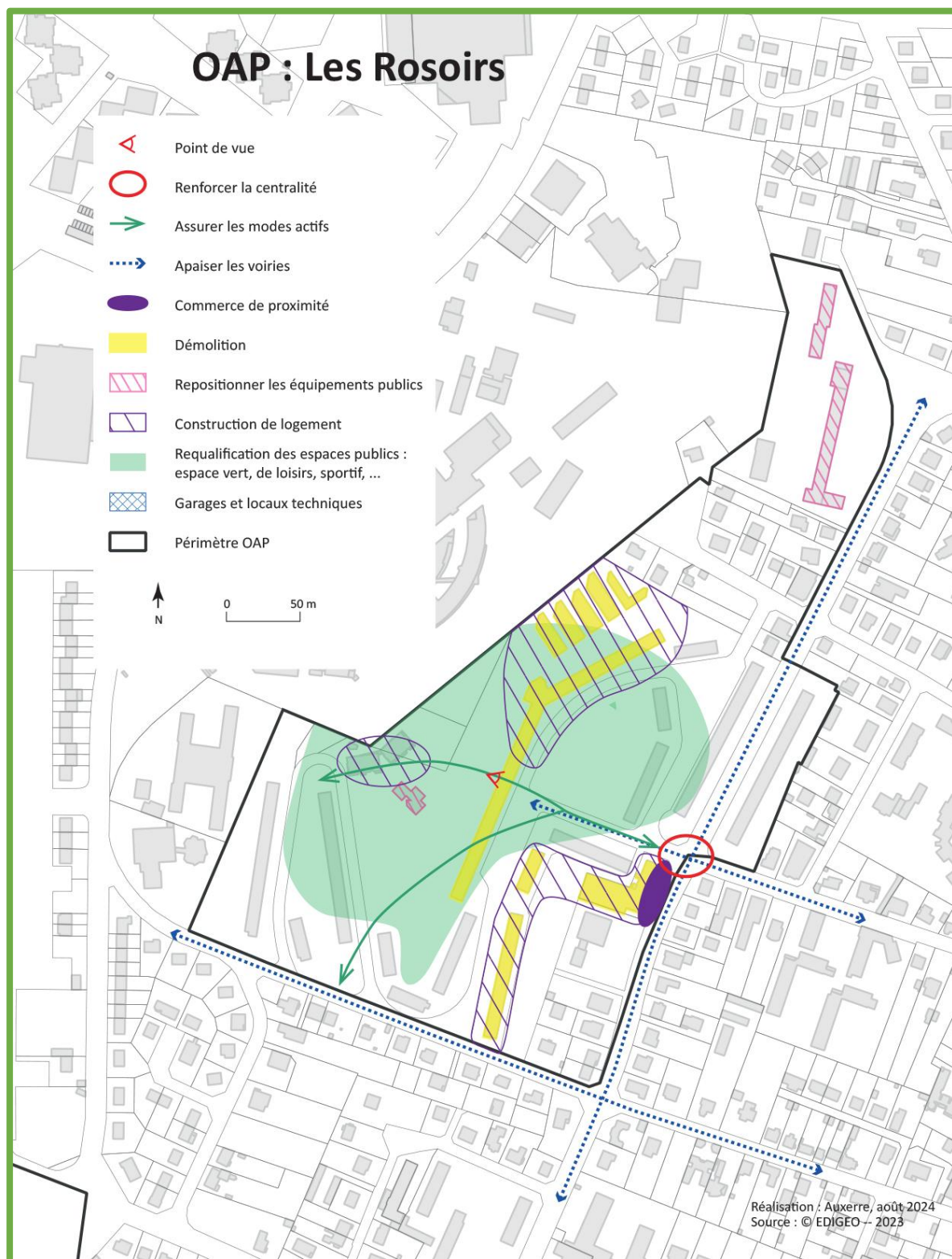
Accompagner le renouvellement urbain du quartier par le réaménagement des espaces publics et équipements structurants

- Aménagement d'une place, espace public permettant un lien entre le quartier des Rosoirs et les quartiers alentours
- Renforcer l'offre en équipements publics, notamment par une restructuration des espaces de la cour et les espaces verts de l'école primaire des Rosoirs et la réhabilitation du pôle-club
- Réorganiser les deux parcs afin de les mettre en valeur
- Développer des circulations douces dans la pente
- Alignements d'arbres de haute tige le long des rues principales
- Viser à la sécurisation de la voie publique
- Zones de rétention et d'infiltration des eaux pluviales



LES OAP SECTORIELLES

Les OAP rénovation urbaine : Les Rosoires



LES OAP SECTORIELLES

Les OAP projet en renouvellement urbain : Porte de Paris

LÉGENDE

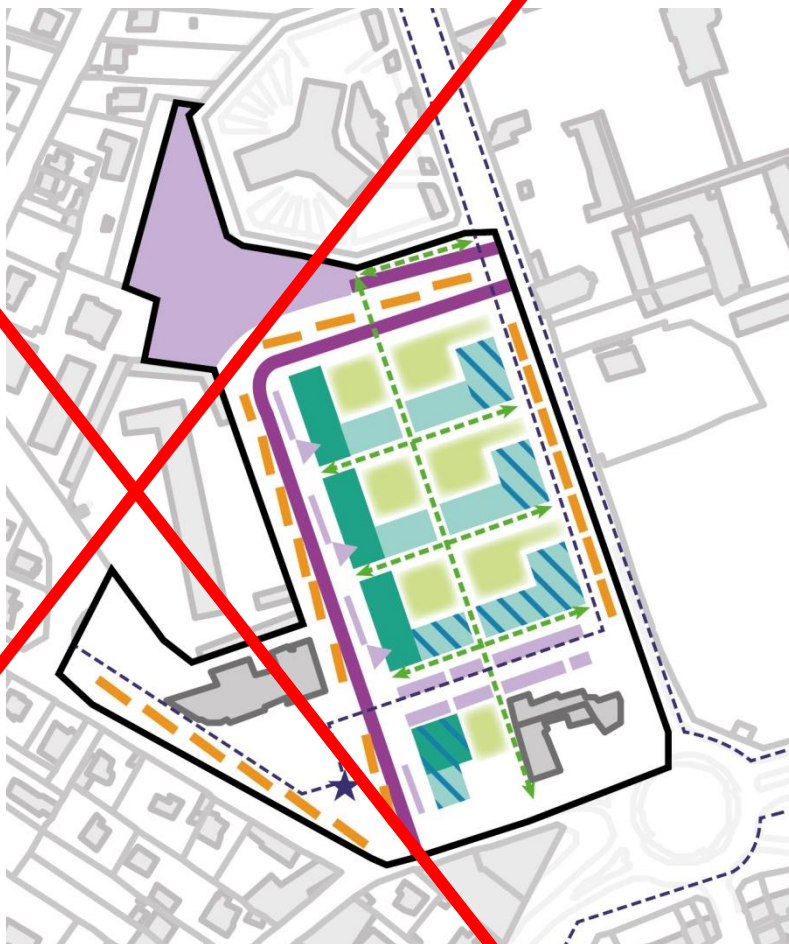
Permettre la création d'une opération mixte, avec notamment des logements collectifs et rez-de-chaussée actifs sur le site de la Porte de Paris

- Constructions de hauteur R+3 à R+3
- Constructions de hauteur R+3 à R+5
- Mixité fonctionnelle (habitat, activités, commerces)

Prévoir la réalisation de 180 à 250 logements au total soit une densité minimum d'environ 60 logements / ha à l'échelle du périmètre de l'OAP

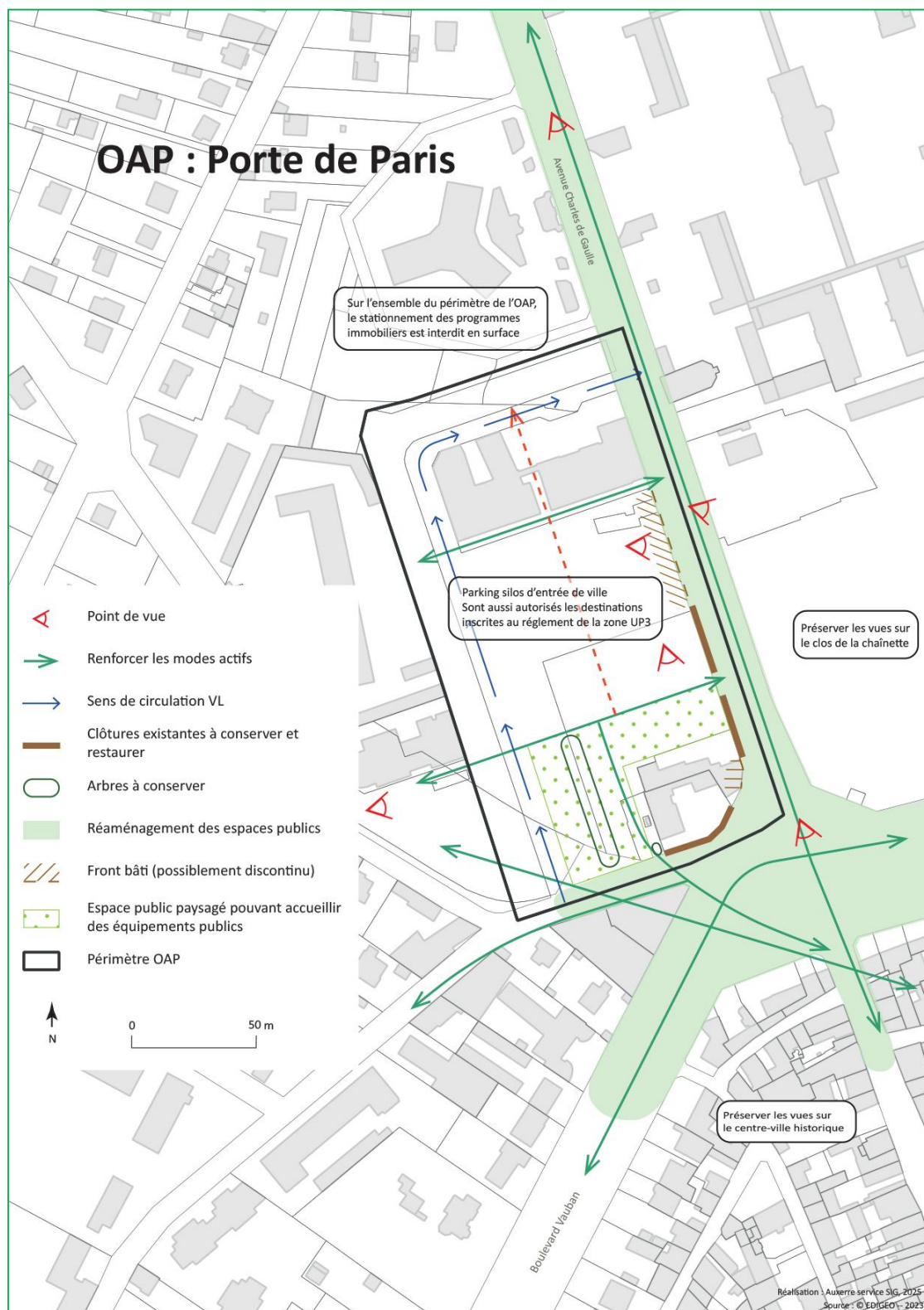
Articuler l'opération de logements avec le réaménagement de la gare routière et des espaces publics

- Quais de la gare routière
- Principe de desserte routière
- Repositionnement du parking relais et de la navette ; réalisation d'un parking arboré
- Places de stationnement
- Entrée des parkings souterrains
- Parc de stationnement cyclable
- Compléments du réseau de pistes cyclables
- Réalisation d'espaces paysagers arborés de cœur d'îlots
- Création de circulations douces traversantes



LES OAP SECTORIELLES

Les OAP projet en renouvellement urbain : Porte de Paris



LES OAP SECTORIELLES

Les OAP projet en renouvellement urbain : Montardoins, Batardeau



LES OAP SECTORIELLES

Les OAP projet en renouvellement urbain : Montardoins, Batardeau

LÉGENDE

Mettre en oeuvre une programmation diversifiée et mixte de requalification industrielle et urbaine

Réaliser une opération de logements aux formes urbaines diversifiées sur la plaine des Montardoins et suivant un principe de déclivité au sein de ce secteur

-  Privilégier des formes d'habitat relativement élevées (maximum R+4) sur le parc
-  Privilégier des formes urbaines peu élevées, avec notamment du logement individuel
-  Permettre une transition harmonieuse avec le tissu pavillonnaire situé rue des Montardoins, privilégier les formes semi-collectives (individuel superposé, ...)
-  Prendre en compte la résidence de services dans l'aménagement de la plaine des Montardoins

Réhabiliter la halle en valorisant sa structure et son volume pour en faire un lieu de vie proposant une diversité de fonctions

-  Surface conservée de la structure de la halle
-  Activités/fab lab
-  Supermarché
-  Petits commerces
-  Mixité fonctionnelle s'appuyant sur le bâti existant : ateliers, équipement culturel, activités artisanales, logement, ...
-  Permettre à l'activité de l'entreprise MPO-OPI de se perpétuer en lui garantissant la jouissance du foncier lui appartenant

Favoriser la requalification urbaine du site des Batardeaux et des silos permettant un lien entre le site de Montardoin et l'Yonne

-  Première phase de requalification urbaine mettant en oeuvre une mixité fonctionnelle
-  Deuxième phase de requalification urbaine proposant une programmation mixte fonctionnellement, mise en place à partir de l'arrêt de l'activité des silos
-  Polarité d'équipement

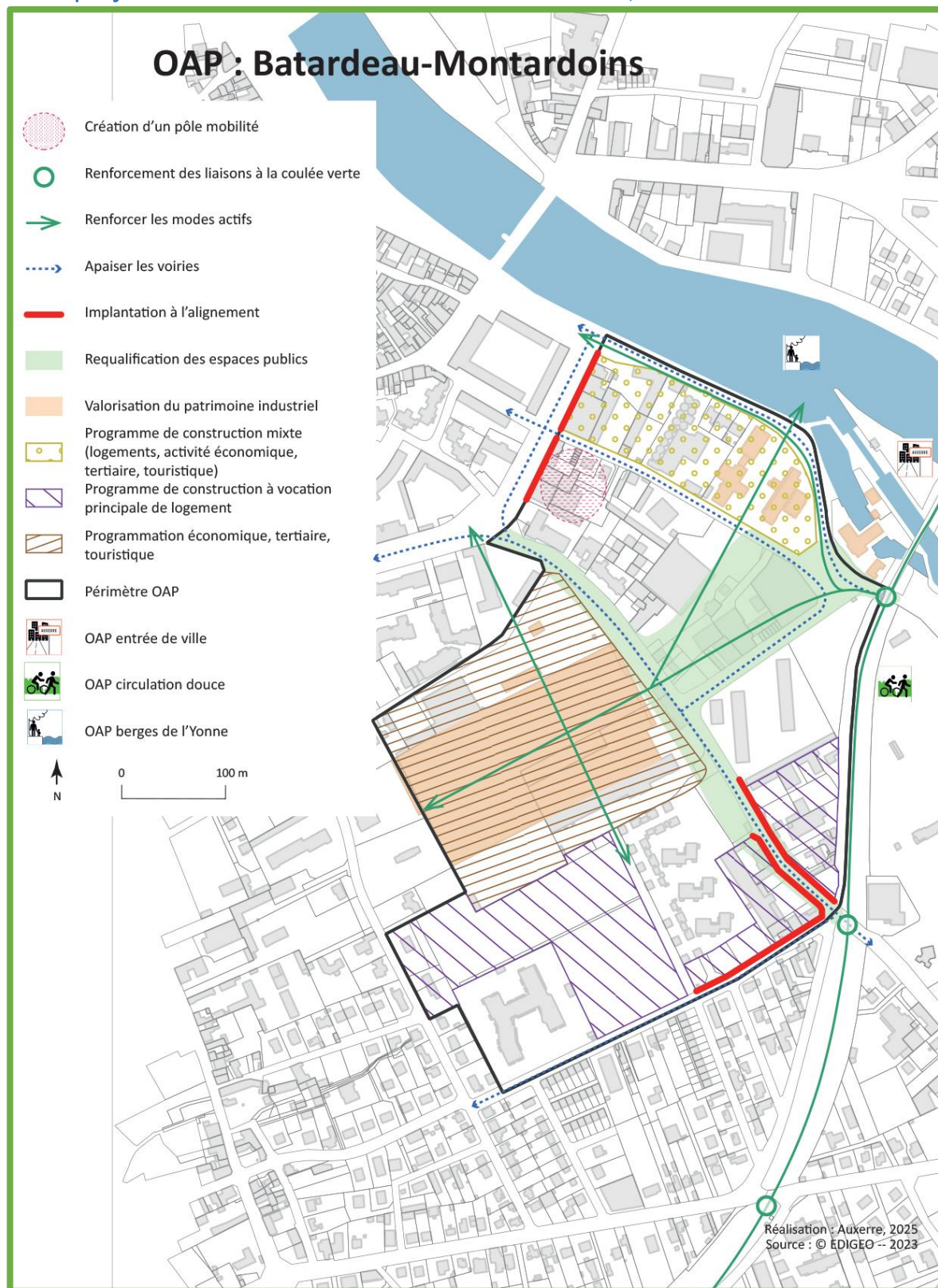
Qualifier le quartier Montardoin-Batardeau et permettre son ouverture sur la ville grâce à l'aménagement des espaces publics

-  Parc Guillet (implantation privilégiée)
-  Espace public liant les sites de Montardoin et des Batardeaux avec la ville
-  Parc de stationnement paysager
-  Conserver et végétaliser le bassin de rétention
-  Principe de liaison avec l'Yonne
-  Axes paysagers permettant un désenclavement du site
-  Circulations douces traversantes
-  Compléments du réseau de pistes cyclables
-  Réseau de pistes cyclables existant
-  Parc de stationnement de cycles à créer

Prévoir une densité minimum d'habitat d'environ 60 logements / ha à l'échelle de l'OAP.

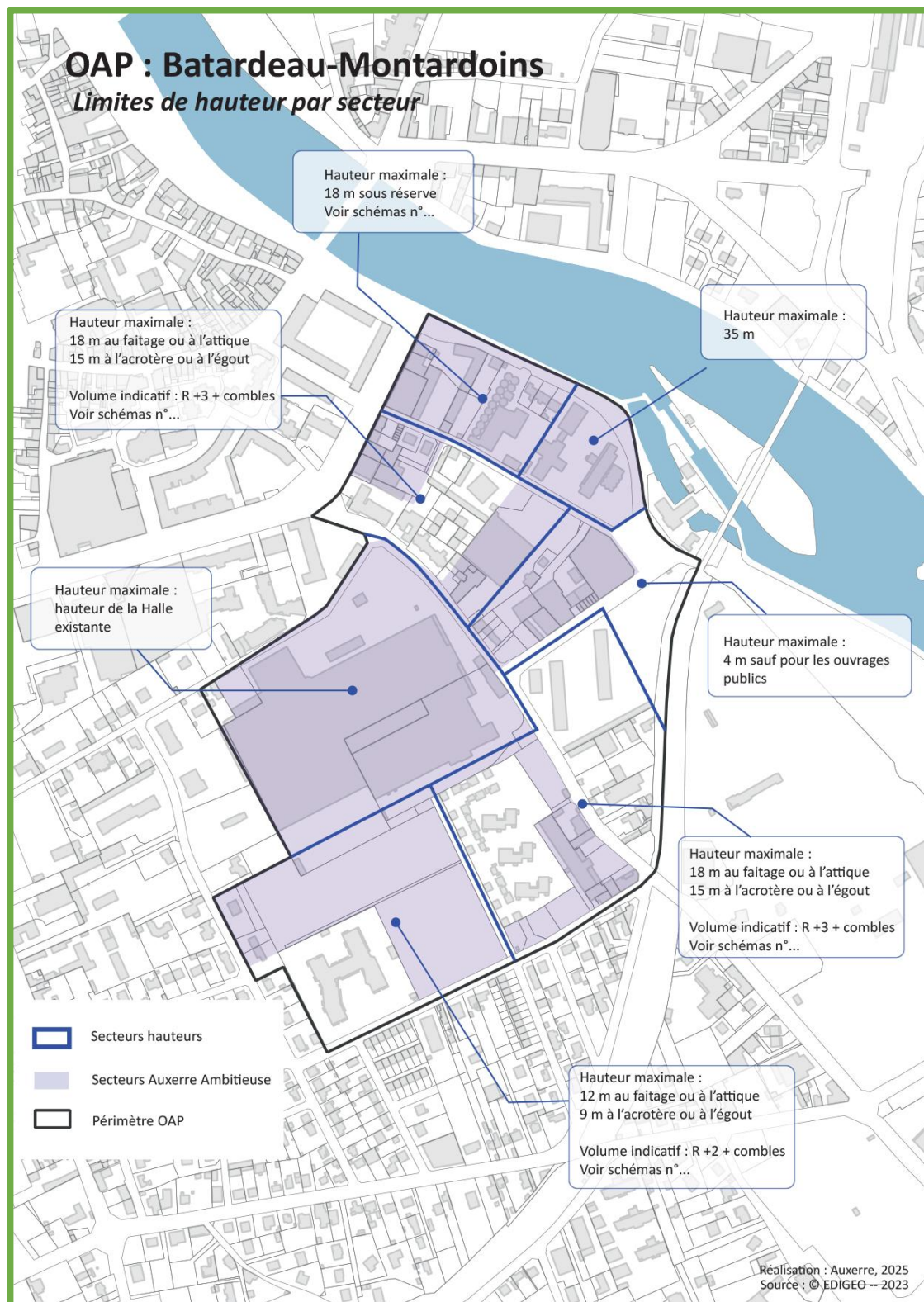
LES OAP SECTORIELLES

Les OAP projet en renouvellement urbain : Montardoins, Batardeau



LES OAP SECTORIELLES

Les OAP projet en renouvellement urbain : Montardoins, Batardeau



LES OAP SECTORIELLES

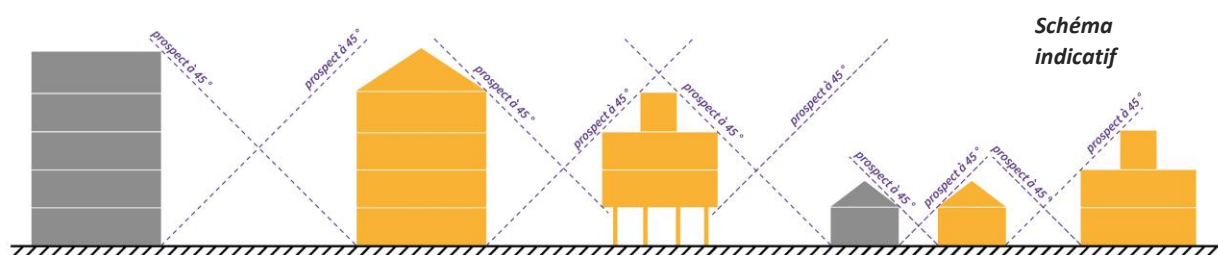
Les OAP projet en renouvellement urbain : Montardoins, Batardeau

Prévoir une densité minimum d'habitat d'environ 60 logements / ha à l'échelle de l'OAP.

Caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères :

Le prospect est une notion permettant de dimensionner les constructions en fonction de leur hauteur et de leur éloignement vis-à-vis des bâtiments voisins.

Les nouvelles constructions doivent s'implanter en respectant un prospect formé d'un angle à 45° partant du plancher du niveau le plus bas, par rapport au plan horizontal.



Les hauteurs maximales, s'inscrivant dans ces prospects sont réglementées sur le plan « limites de hauteur par secteur » (page précédente).

Pour les nouvelles constructions, les toitures doivent disposer, sur au moins 40 % de leur surface, de dispositifs de production d'énergie solaire (thermique et / ou photovoltaïque). Ces dispositifs doivent s'inscrire dans l'architecture du bâtiment et s'intégrer dans le paysage environnant.

Pour les bâtiments existants à la date d'approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU (XXX2025) ne respectant pas les règles de hauteur, il peut être admis une hauteur supérieure pour l'installation de dispositif solaire (thermique et/ou photovoltaïque) s'ils s'intègrent dans l'architecture du bâtiment et le paysage environnant.

Sur les toitures terrasses, en dehors des éléments techniques et des dispositifs de production d'énergie solaire, les espaces devront :

- être composées de terrasses accessibles pour les résidents ou usagers,
- être végétalisée avec une épaisseur de substrat d'au moins 10 cm d'épaisseur. Les végétaux retenus devront s'inscrire dans la palette végétale décrite ci-après.

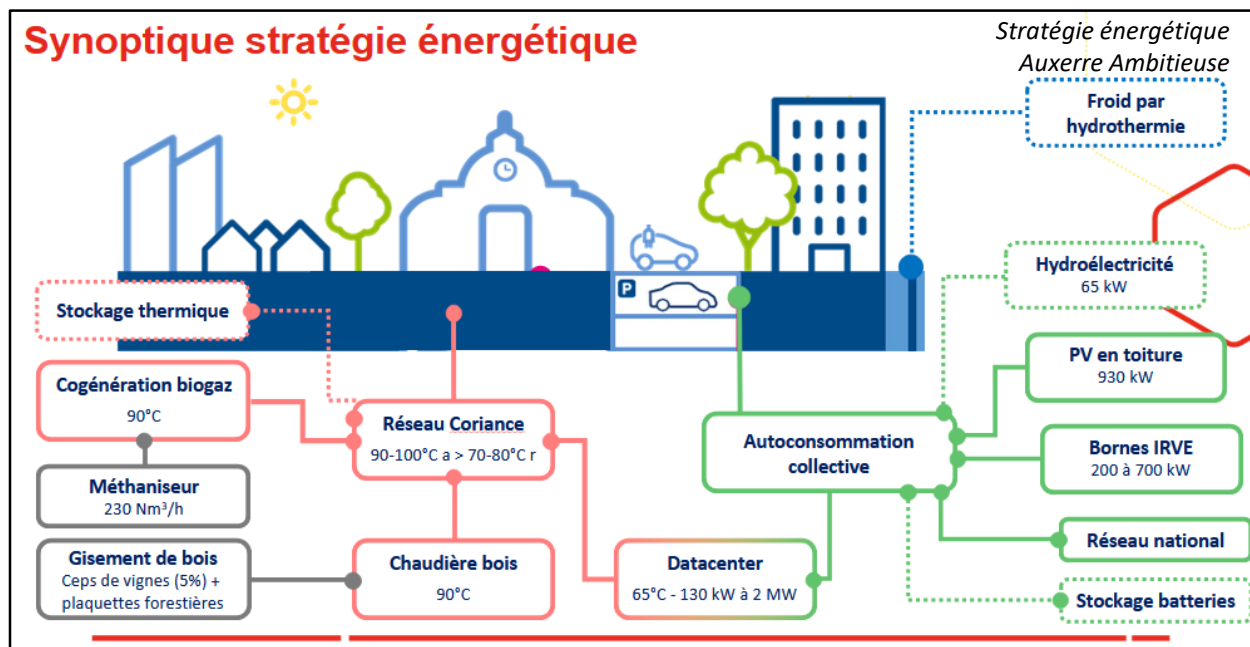
Les différents dispositifs de comptage (coffrets, boîte à lettres,...) seront intégrés au bâtiment, ou regroupés dans un « muret technique » à l'entrée du terrain. Celui-ci devra s'intégrer dans l'esthétique générale de la propriété (bâtiment et clôture), et des propriétés riveraines.

LES OAP SECTORIELLES

Les OAP projet en renouvellement urbain : Montardoins, Batardeau

Desserte par les réseaux :

Dans les secteurs Auxerre Ambitieuse (voir le plan « limites de hauteur par secteur »), toute nouvelle construction devra s'intégrer dans le projet de mix énergétique prévu sur le quartier (voir ci-dessous), en particulier en se raccordant au réseau de chaleur.



En dehors des secteurs Auxerre Ambitieuse, les nouvelles constructions et les projets d'extensions et/ou de rénovations devront étudier la possibilité de s'inscrire dans ce projet de mix énergétique.

LES OAP SECTORIELLES

Les OAP projet en renouvellement urbain : Montardoins, Batardeau

Emprise au sol et espaces paysagers :

Les emprises au sols devront respecter les obligations du Plan de Prévention des Risques inondation annexé au PLU.

L'objectif est d'atteindre 50 % de la surface globale non artificialisé, hors voirie de desserte du quartier, sur les secteurs Auxerre Ambitieuse (*voir le plan « limites de hauteur par secteur »*),

La palette végétale sera adaptée et diversifiée (prévoir au moins 35 taxons différents pour 100 plantations), favorisant la biodiversité, limitant risques sanitaires (maladie, ravageurs), favorisant les ilots de fraîcheurs, et nécessitant un faible entretien annuelle.

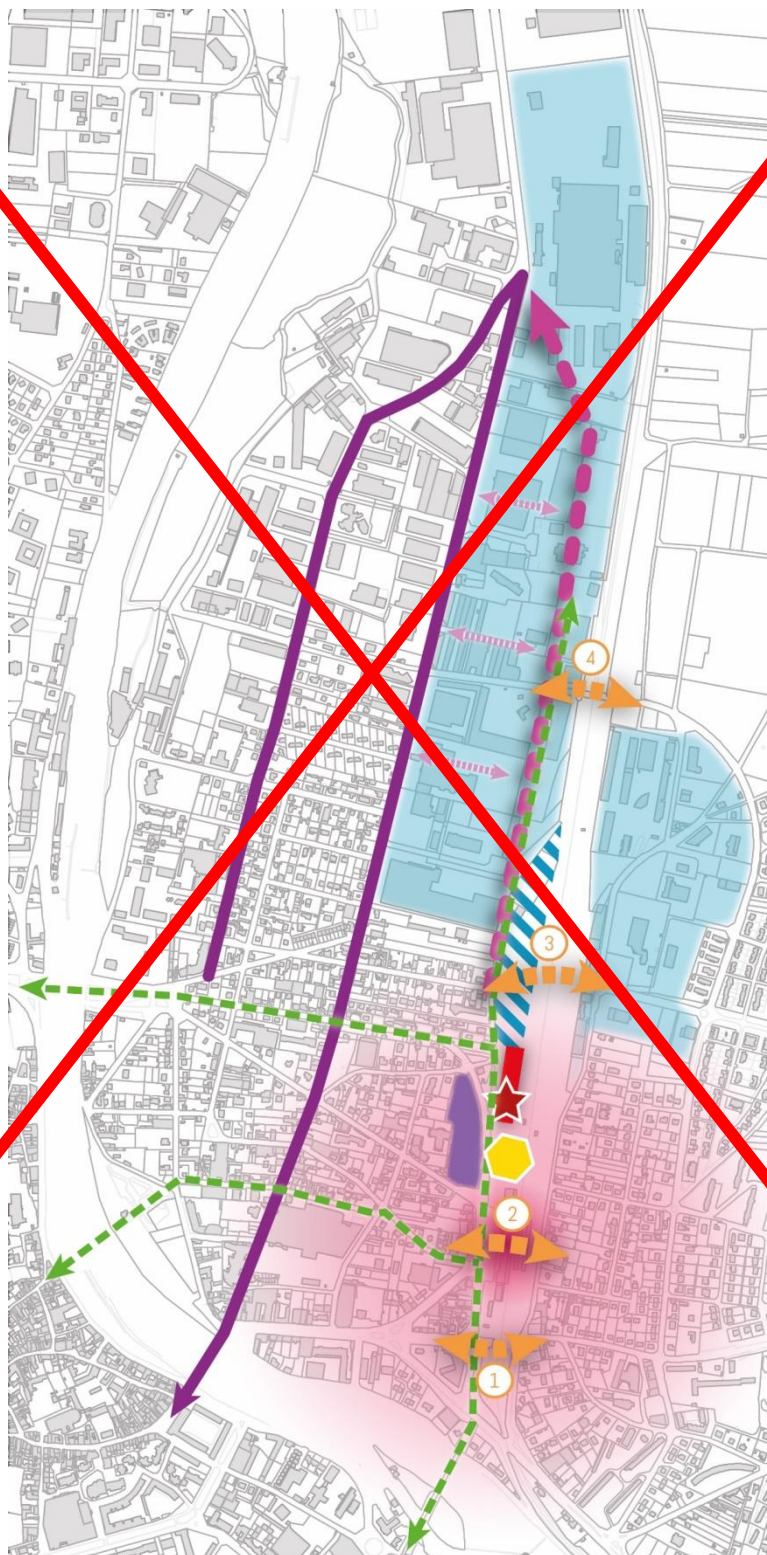
Le projet paysager devra reprendre les 3 strates de végétation : herbacée, arbustive et arborée. Au moins un quart des arbres devront être de 1^{ère} et 2^{ème} grandeur (se référer à la charte de l'arbre).

Le projet paysager doit s'inscrire dans la philosophie développée par la charte de l'arbre annexé au PLU. Il doit permettre de :

- Planter plus et mieux (développer le patrimoine végétal, choisir le bon arbre au bon endroit, garantir les meilleures conditions de plantation et de développement des végétaux),
- Accompagner le maintien du patrimoine végétal (accompagnement des jeunes arbre, entretien raisonné, surveillance...),
- Garantir la pérennité des espaces végétalisés (éviter et réduire les abattages d'arbres, penser les espaces pour prévenir toute dégradation des espaces...)

LES OAP SECTORIELLES

Les OAP projet en renouvellement urbain : Secteur gare



LES OAP SECTORIELLES

Les OAP projet en renouvellement urbain : Secteur gare

LÉGENDE

Reconquérir et valoriser le quartier gare à travers une requalification urbaine s'appuyant sur la mise en œuvre d'une mixité fonctionnelle. Cette mixité doit permettre de répondre à une diversité des besoins économiques actuels et à venir.



Faire du pôle gare un pôle structurant à l'échelle de la ville



Valoriser la partie historique de la halle «Sernam» et, sur l'ensemble, permettre le développement d'activités économiques innovantes (Fablab, espaces de coworking, ...)



Favoriser la restructuration de ces espaces à travers une mixité fonctionnelle orientée principalement sur le volet économique, mais également résidentiel, de services, commerces, etc. dans un objectif de qualité urbaine renforcée



Reconquérir les espaces de friches ferroviaires pour développer une activité économique orientée de manière prioritaire vers des activités tertiaires, de bureaux, ...



Développer une mixité fonctionnelle et urbaine (bureaux, services, logements, commerces) qui participe activement au dynamisme du quartier de la gare

Accompagner la mutation du quartier par un travail de restructuration du maillage et la requalification des espaces publics. Aménager et créer des voies et espaces publics dans un objectif de qualité urbaine et paysagère



Requalifier les axes structurants du quartier



Créer une nouvelle voie structurante, qui accompagnera la mutation et la requalification du secteur



Renforcer les liaisons et développer le maillage Est/Ouest pour désenclaver le quartier à l'est de la voie ferrée



1 Sécurisation du passage à niveau



2 Prolongement et aménagement du passage souterrain



3 Créer une nouvelle liaison



4 Renforcer le passage vers les Mignottes



Accompagner la mutation des secteurs d'activités par la structuration d'îlots via un maillage viaire secondaire Est/Ouest qui relie les axes structurants



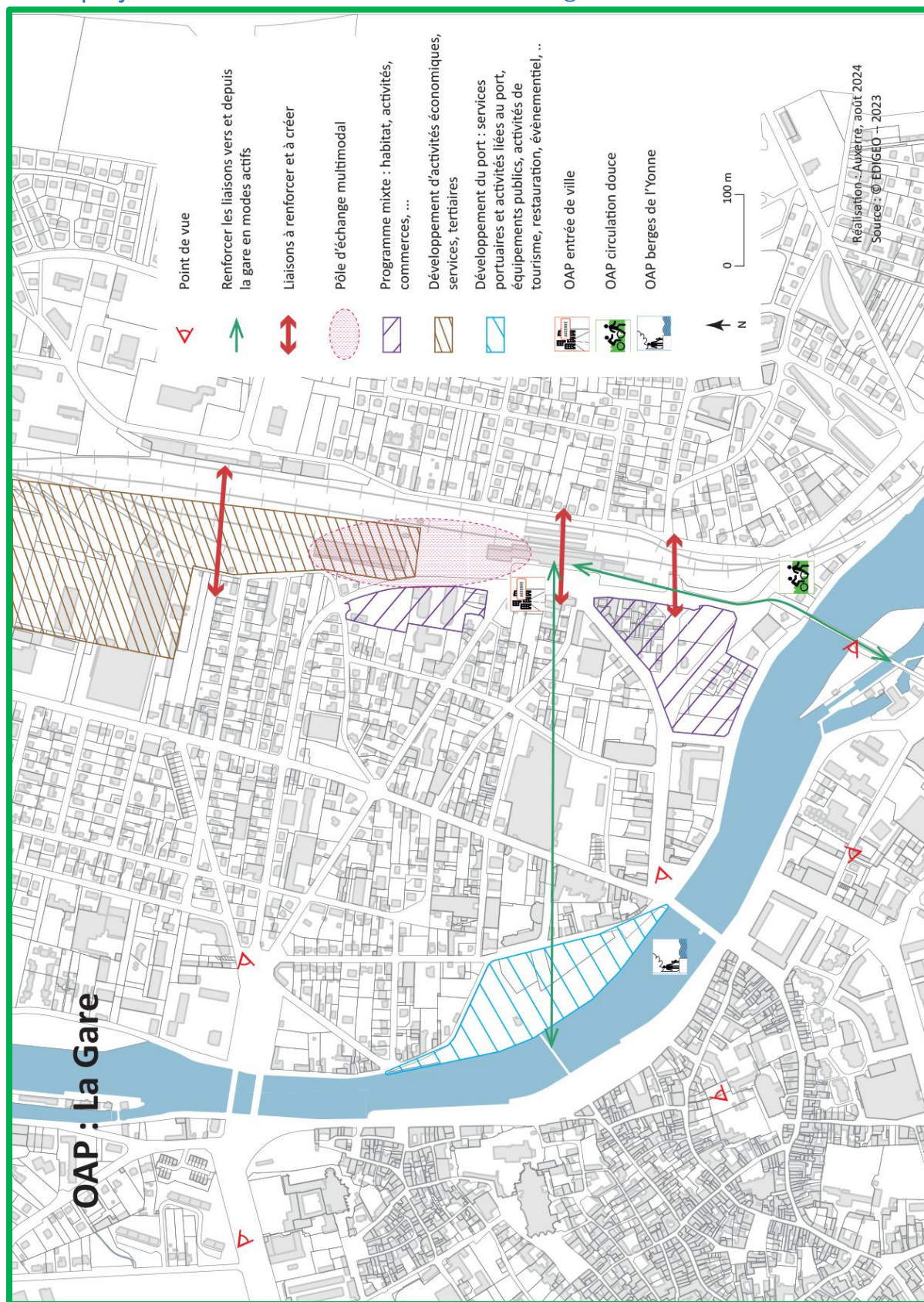
Favoriser les déplacements doux par un aménagement paysager et végétalisé sur les axes dans un but de désenclavement du quartier et de lien avec les berges de Yonne, le centre-ville et la coulée verte



Mettre en œuvre un pôle multimodal

LES OAP SECTORIELLES

Les OAP projet en renouvellement urbain : Secteur gare

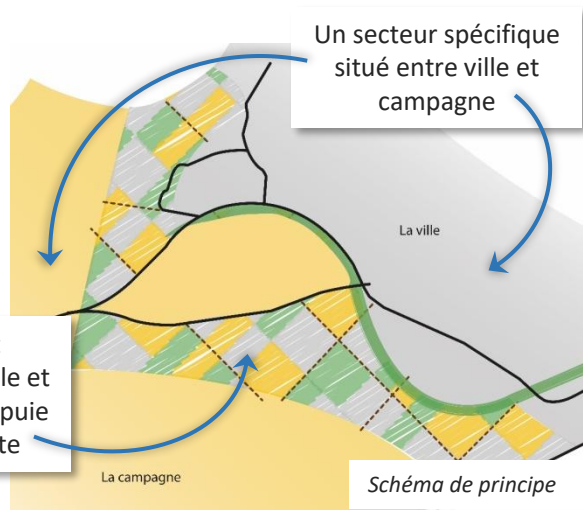


LES OAP SECTORIELLES

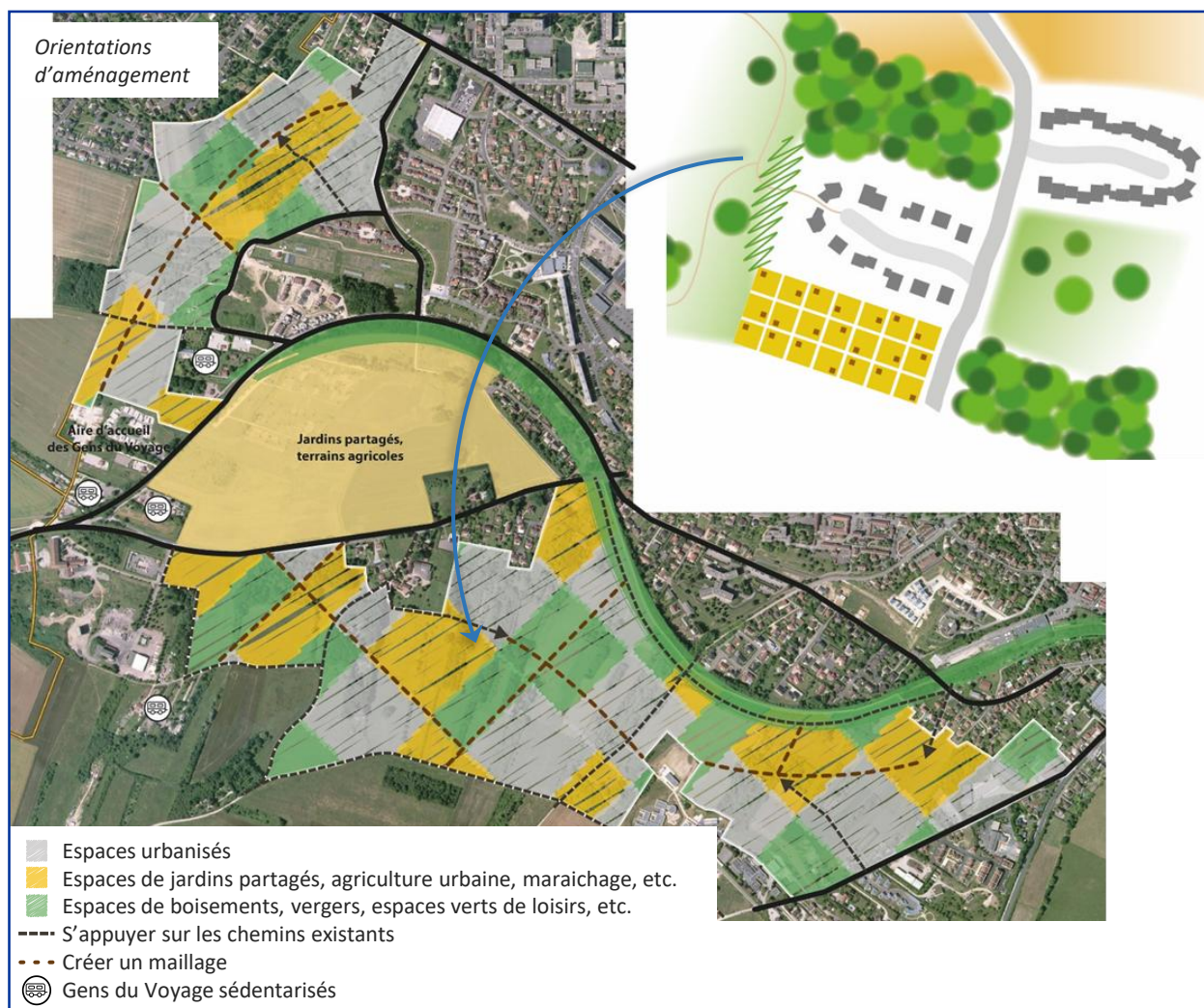
OAP projet en extension urbaine : Brichères, Charrons, Champlys

Les principes :

Développer un projet d'ensemble qui prenne en compte les spécificités du site et qui permette de répondre à des besoins en logements.



Un projet qui fait l'articulation entre ville et campagne et qui s'appuie sur les atouts du site



LES OAP SECTORIELLES

OAP projet en extension urbaine : Brichères, Charrons, Champlys

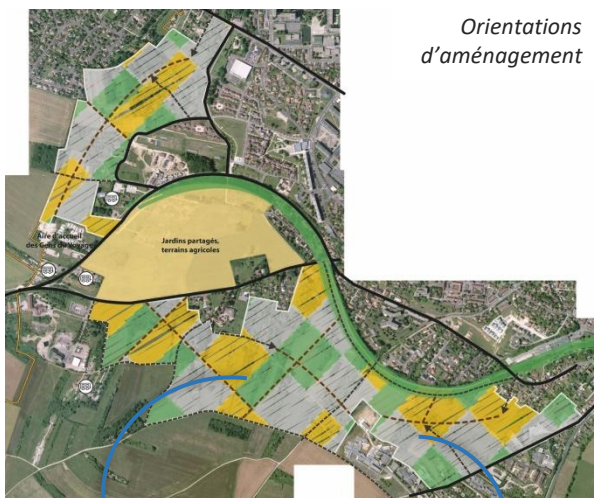
L'urbanisation du secteur Brichères, Charrons, Champlys devra prendre en compte l'occupation existante du site.

Il s'agit d'aménager cet espace en conservant et en s'appuyant sur ce qui le caractérise aujourd'hui, à savoir un paysage bocager et vallonné avec la présence de boisements, prairie, vergers, etc.

Le projet devra également s'appuyer sur la trame de chemins existants.

L'urbanisation de ce secteur doit donc aboutir à un équilibre entre espaces existants préservés et mis en valeur (boisements, espaces verts de loisirs, agriculture urbaine, zones humides dont celle recensée sur le plan de zonage, etc.) et espaces urbanisés. Ces derniers accueilleront des logements sur certains ilots identifiés en prenant soin de la qualité des constructions, l'orientation ou encore l'insertion dans leur environnement. La densité minimum d'habitat devra être d'environ 20 à 30 logements / ha sur les terrains destinés à l'accueil de logements. Ces logements devront s'accompagner d'équipements et commerces adaptés en fonction de la programmation qui sera retenue.

Un site d'environ 80ha :



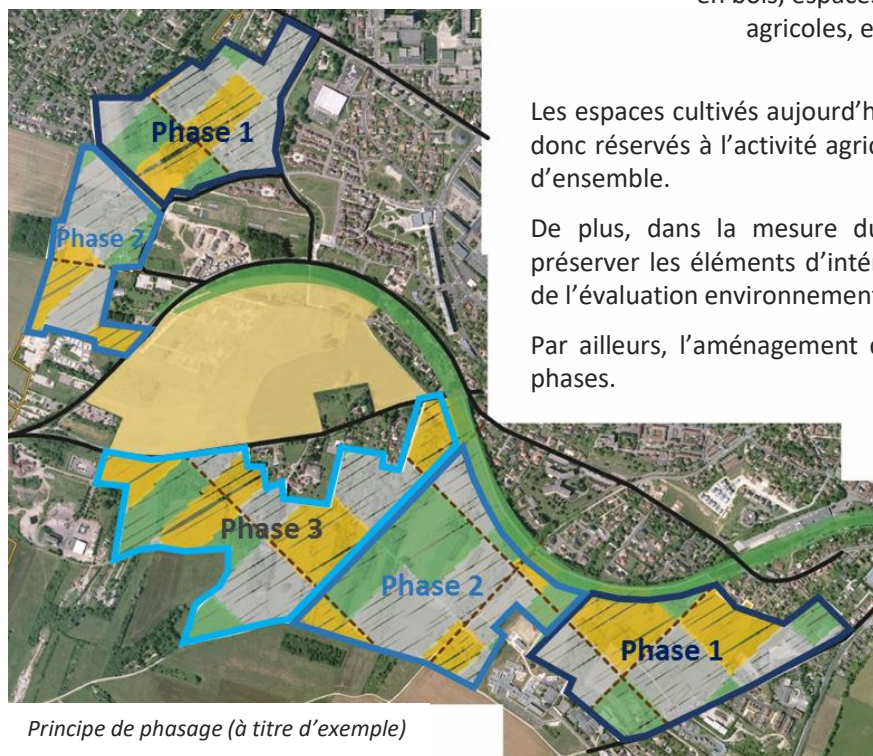
Orientations
d'aménagement



Environ 50% (40ha)
en bois, espaces verts,
agricoles, etc.



Environ 50% (40ha)
en urbanisation,
construction



Principe de phasage (à titre d'exemple)

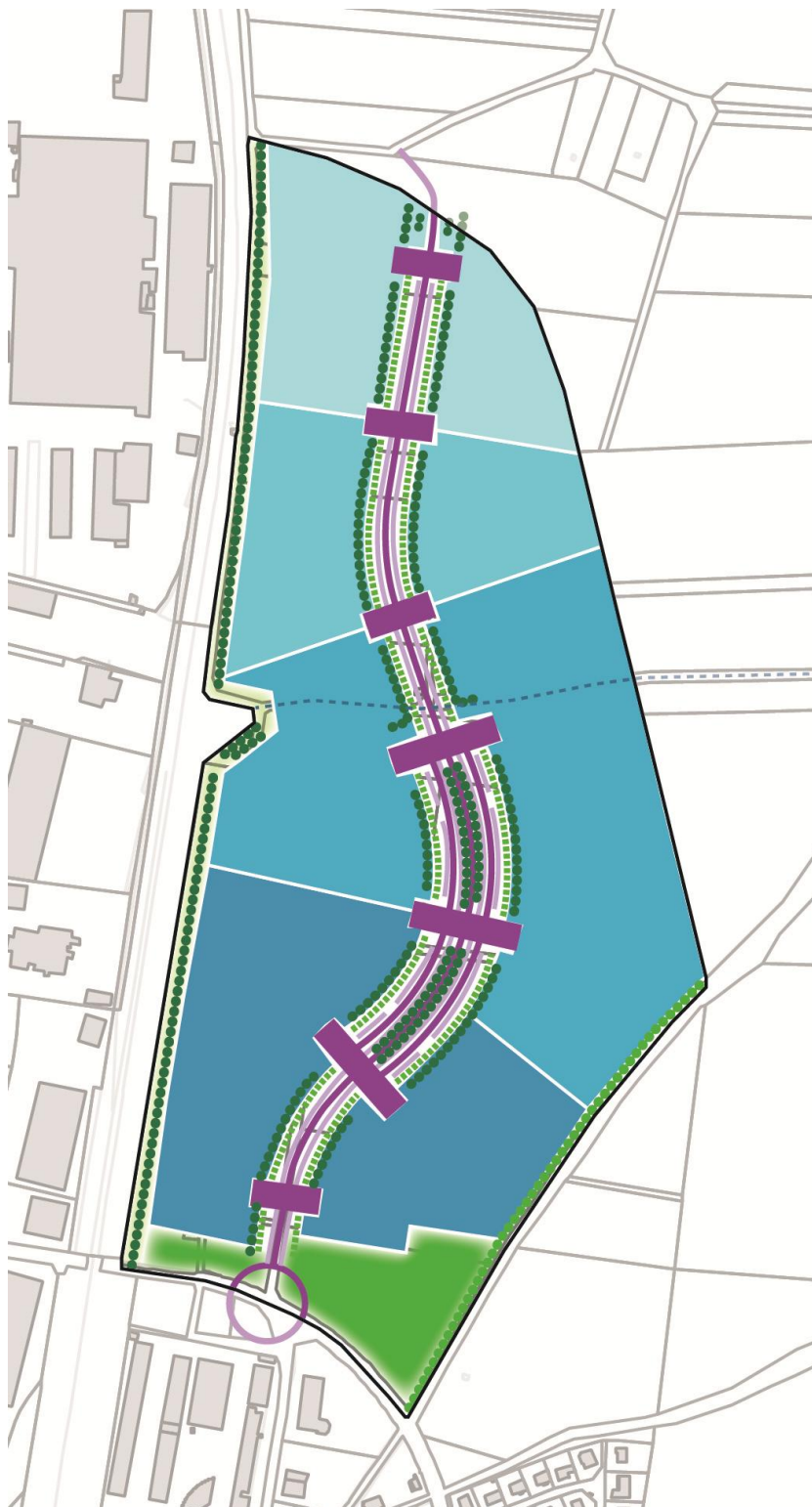
Les espaces cultivés aujourd'hui seront en priorité préservés et donc réservés à l'activité agricole dans le cadre du futur projet d'ensemble.

De plus, dans la mesure du possible, il est nécessaire de préserver les éléments d'intérêt écologiques identifiés au sein de l'évaluation environnementale (2.3).

Par ailleurs, l'aménagement du site s'envisagera en plusieurs phases.

LES OAP SECTORIELLES

OAP développement économique : Les Mignottes



OAP développement économique : Les Mignottes

LÉGENDE

Urbanisation et extension progressive de la zone des Mignottes en fonction de la temporalité suivante :

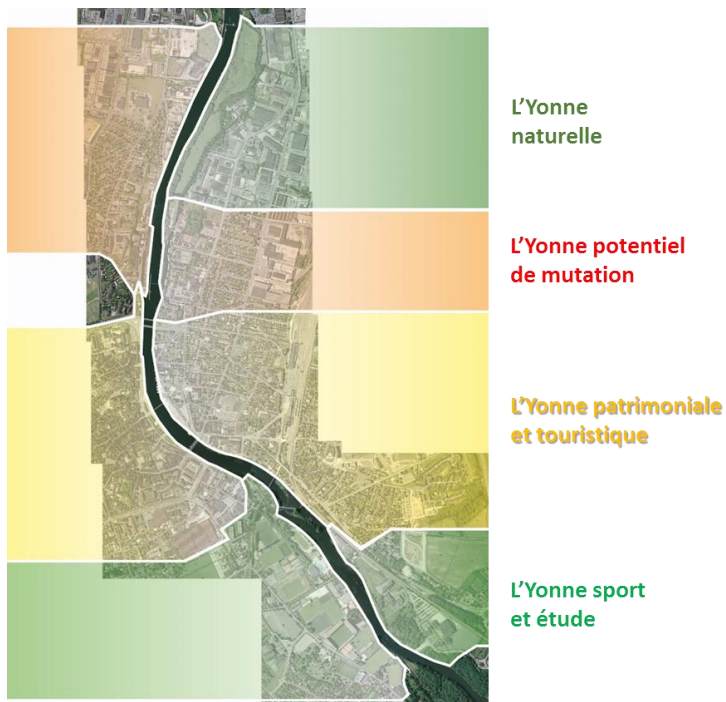
-  Phase 1
-  Phase 2
-  Phase 3
-  Phase 4
-  Réalisation de placettes permettant des accès facilités aux parcelles
-  Principe de desserte routière
-  Création d'espaces de stationnement avec un revêtement perméable
-  Réalisation de trottoirs permettant la circulation des piétons et vélos
-  Alignements d'arbres de haute tige, principalement le long de la route de desserte de la zone
-  Conservation et restauration de la haie arborescente
-  Conservation et mise en valeur du fourré à l'entrée du site
-  Création d'un espace paysager le long de la voie ferrée permettant la rétention et l'infiltration des eaux pluviales
-  Conservation et mise en valeur du ruisseau en fond de talweg et de la ripisylve associée

LES OAP SECTORIELLES

OAP Berges de l'Yonne

Les principes :

Aménager les berges de l'Yonne en prenant en compte les différentes séquences, fonctions, spécificités et potentiels des espaces qui bordent cet élément structurant et central du territoire.



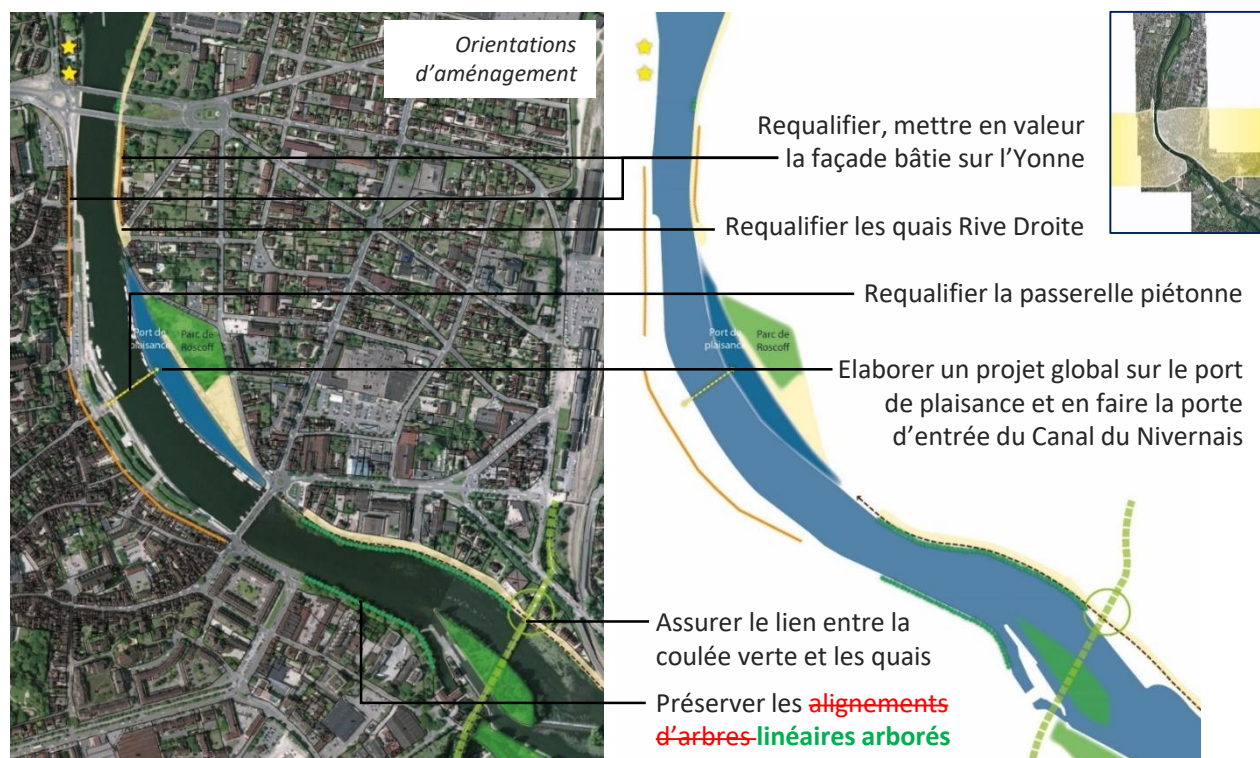
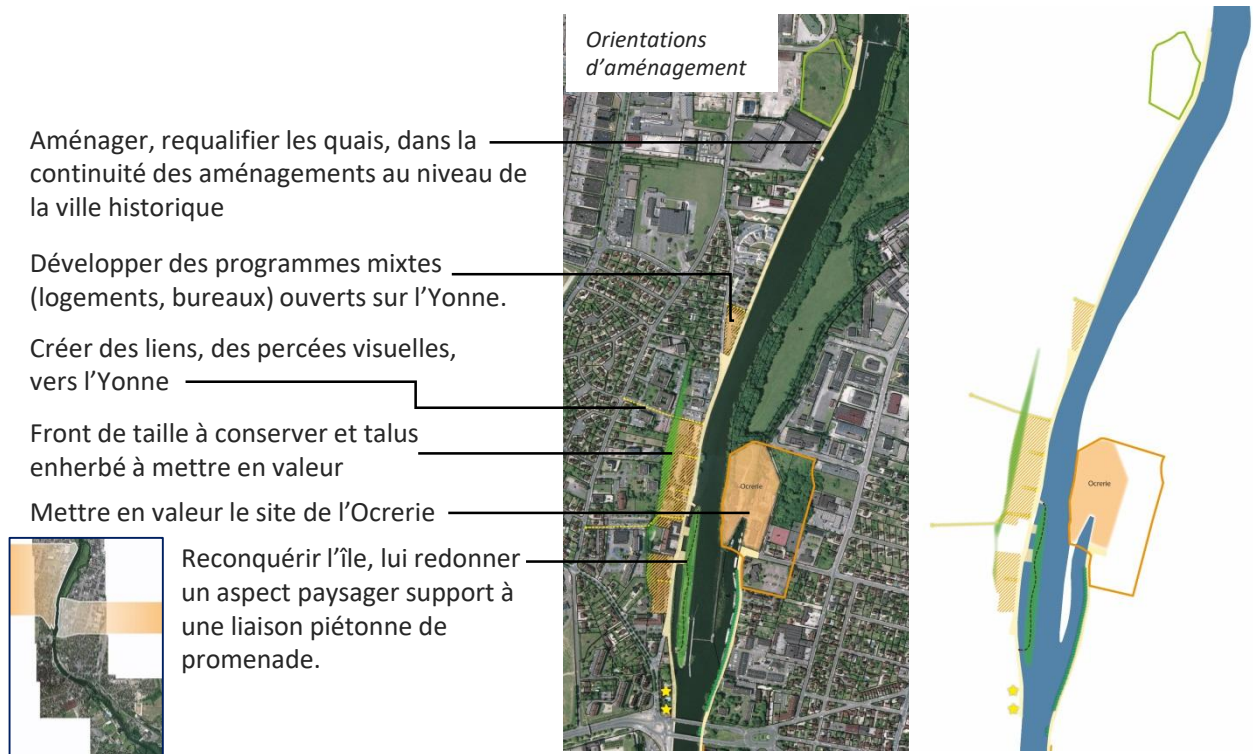
Préserver cet espace naturel et mener une gestion respectueuse du site et de ses enjeux environnementaux.

Ouvrir cet espace au public dans une démarche pédagogique.



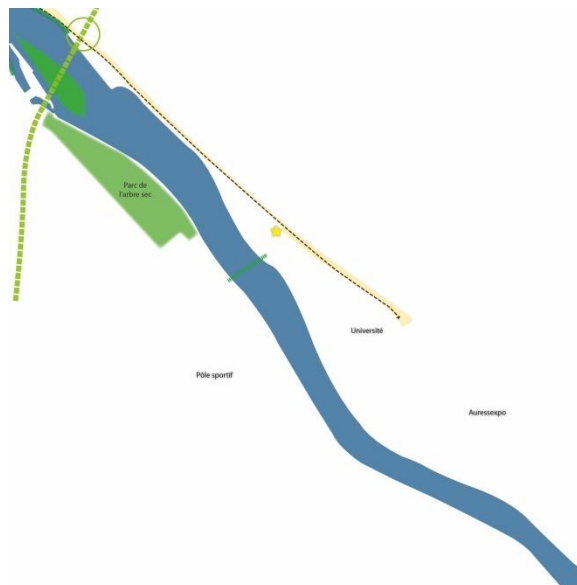
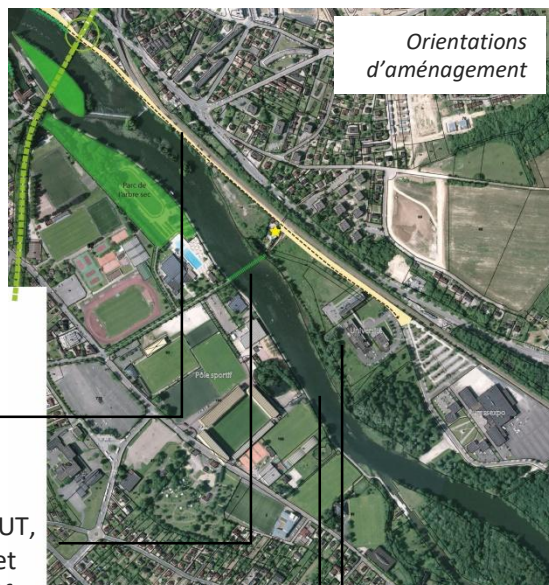
LES OAP SECTORIELLES

OAP Berges de l'Yonne



LES OAP SECTORIELLES

OAP Berges de l'Yonne



Préserver
les
**alignement
s-d'arbres
linéaires
arborés**

Permettre le
lien entre l'IUT,
Auxerreexpo et
le pôle sportif

Requalifier,
aménager les
quais

Aménager une liaison douce entre
les sites d'Auxerreexpo, de
l'Université et le quartier de la gare.

OAP Entrée de ville

Les entrées de ville sont nombreuses. Elles constituent la première impression que l'on a de la ville. La qualité urbaine et paysagère de ces espaces est un élément important dans l'identité de la ville et dans l'image que celle-ci renvoie. L'objectif de la présente OAP est de donner des prescriptions qui permettent la mise en valeur de ces entrées de ville.

Les entrées de ville présentent des caractéristiques différentes et les prescriptions déclinées pour chacune d'entre elles tiennent compte de ces spécificités. Nous pouvons toutefois les regrouper en deux grandes familles :

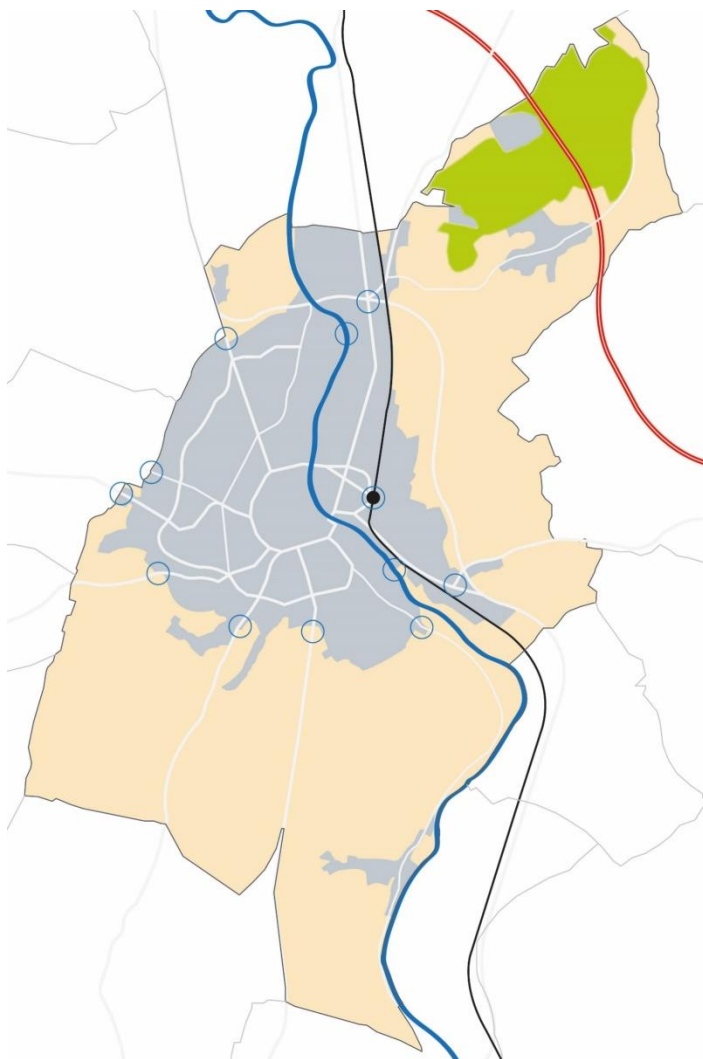
- Les entrées de ville au caractère paysager
- Les entrées de ville au caractère urbain

Au delà des prescriptions propres à chaque entrée de ville, des éléments transversaux permettront d'améliorer ces entrées de ville.

Ainsi de manière générale, il est indispensable de gérer et de réglementer l'affichage et les panneaux publicitaires qui, implantés de manière anarchique, dévalorisent les entrées de ville. En parallèle du PLU, un règlement local de publicité (RLP) est mis en place. Le respect des prescriptions de ce dernier participera à la requalification des entrées de ville.

Pour les entrées de ville au caractère paysager, l'objectif est, de manière transversale, de préserver et mettre en valeur les éléments de paysage (alignement d'arbres, plantations, etc.) et de préserver les vues sur la ville ou le grand paysage.

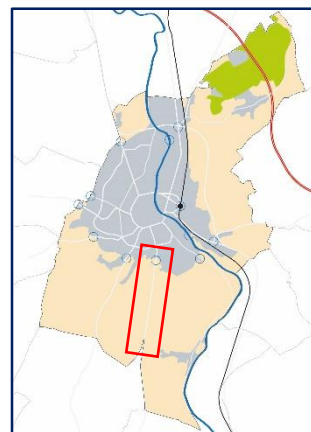
Pour les entrées de ville au caractère urbain il s'agira, de manière transversale, de permettre une recomposition et une structuration du cadre bâti et d'agir sur la qualité des espaces publics.



LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

L'entrée de ville de la Voie Romaine (D239)



Requalifier l'angle du carrefour



Requalifier les espaces publics et, dans la mesure du possible, dégager les vues en enterrant les lignes électriques



Créer du lien avec la coulée verte

Accueillir un programme de logement qui revalorise la façade urbaine et marque l'entrée dans la ville.



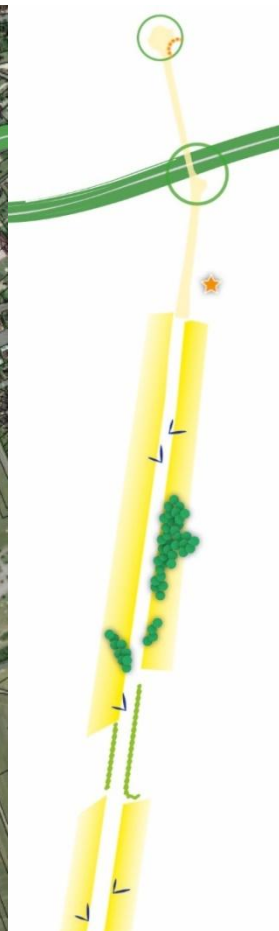
Préserver les boisements entrecoupés de vues sur la ville et le grand paysage



Marquer l'entrée de ville et atténuer l'impact visuel du château d'eau par l'aménagement d'espaces paysagers, des plantations, etc.



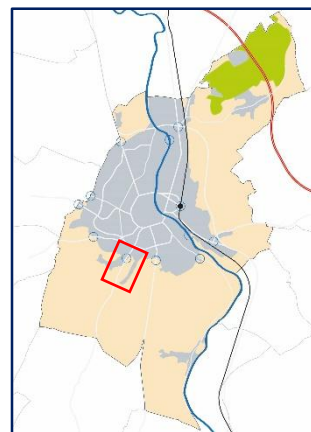
Préserver les vues et perspectives vers le grand paysage et sur la ville



LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

L'entrée de ville de la Route de Vallan (N151)



Mettre en valeur le pont de la Coulée Verte, véritable marqueur de l'entrée de la ville devant être mis en valeur



Requalifier les espaces publics et, dans la mesure du possible, dégager les vues en enterrant les lignes électriques



Mettre en valeur les espaces publics fleuris, renforcer le linéaire jusqu'à la coulée verte



Préserver la haie, permettant de structurer la vue



Renforcer le tissu végétal pour masquer davantage les constructions en surplomb



Préserver les prés, qui permettent à la vue d'être dégagée sur la vallée du ru et d'adoucir la transition entre espace rural et espace urbain



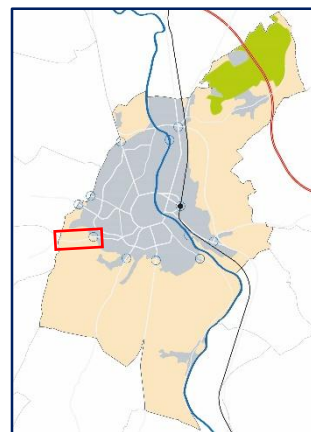
Préserver les vues et perspectives vers la vallée du ru de Vallan



LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

L'entrée de ville de la Route de Toucy (D965)



Mettre en valeur
et compléter
l'alignement de
platanes



Préserver et valoriser
les différents
bosquets, structurant
le paysage rural



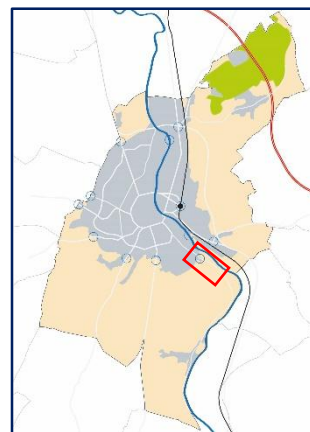
Améliorer l'identification de
la Coulée Verte et mettre
en valeur les espaces
publics par des
aménagements paysagers
(**parterres fleuris**)
permettant de qualifier
l'entrée de ville



LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

L'entrée de ville de la Route de Vaux (D163)



Compléter la haie



Mettre en valeur la présence du cirque et du vélodrome



Mettre en œuvre un aménagement permettant de qualifier l'espace public en lui apportant un caractère moins routier



Valoriser l'alignement d'arbres



Préserver et valoriser les haies et bosquets, facteurs de diversité paysagère



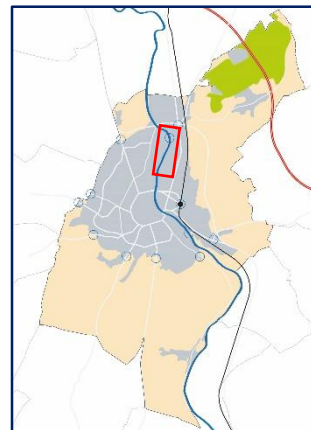
Préserver et dégager les points de vue sur l'Yonne et le cirque



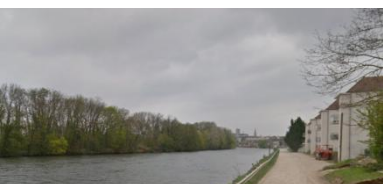
LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

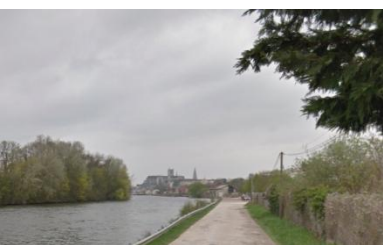
Les entrées de ville par l'Yonne (nord)



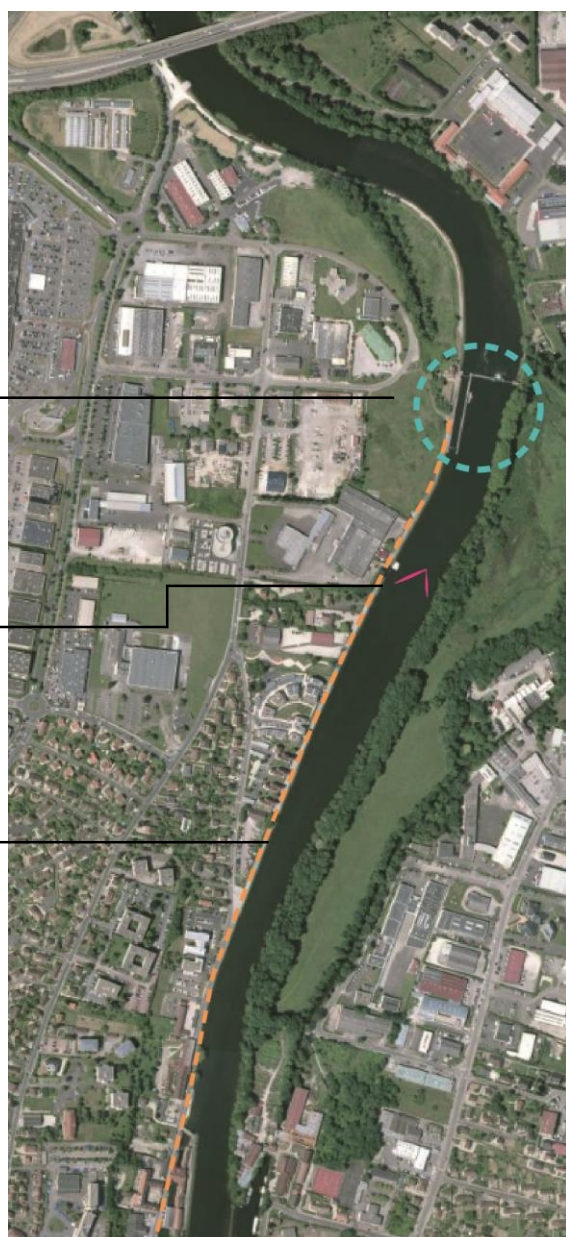
Mettre en valeur l'écluse en tant que porte d'entrée dans la ville pour les bateaux venant du nord



Garantir autant que possible le point de vue vers le centre ancien



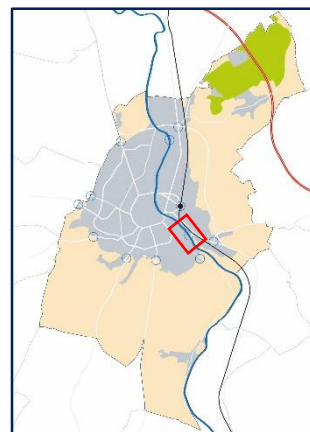
Réaménager le chemin de halage, en lien avec l'OAP Berges de l'Yonne



LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

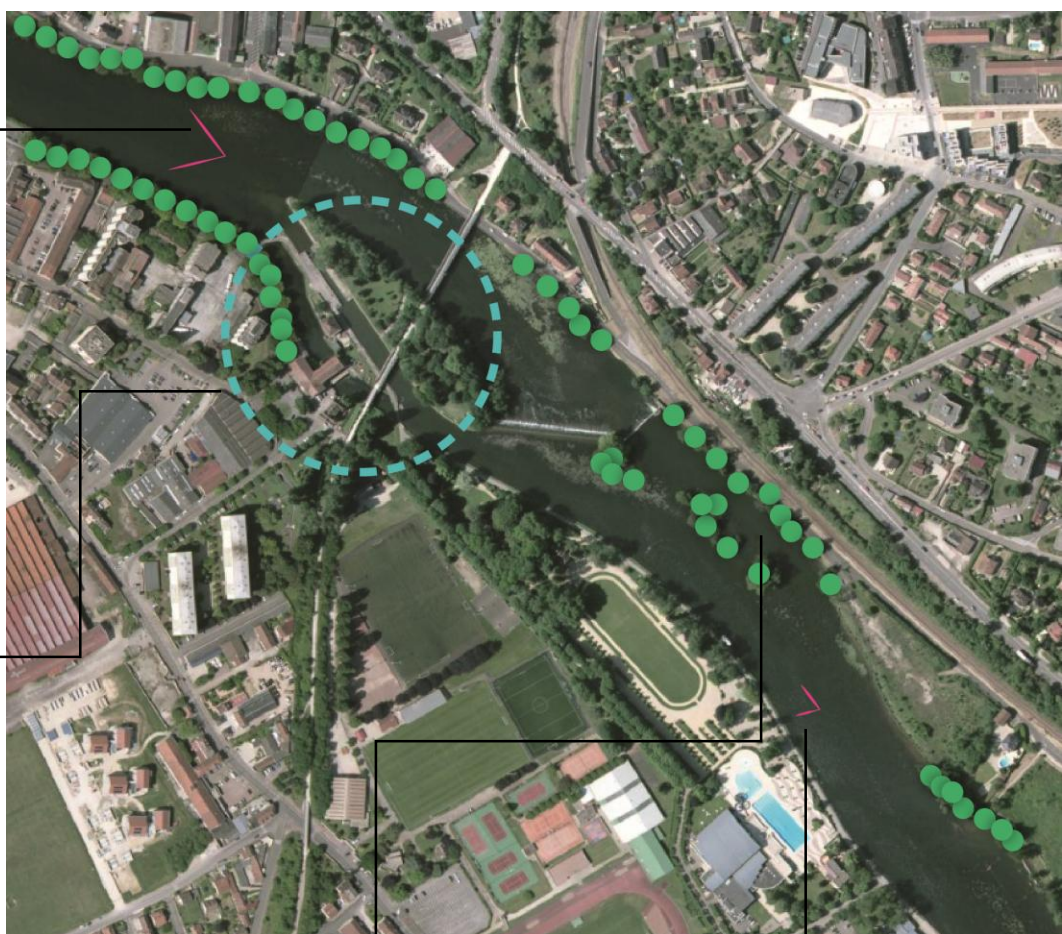
Les entrées de ville par l'Yonne (sud)



Garantir autant que possible le point de vue vers le centre ancien



Mettre en valeur l'écluse en tant que porte d'entrée dans la ville pour les bateaux venant du nord



Préserver les ~~arbres en bordure de l'Yonne~~ **linéaire végétal arborés et arbustifs** permettant d'adoucir la transition paysagère



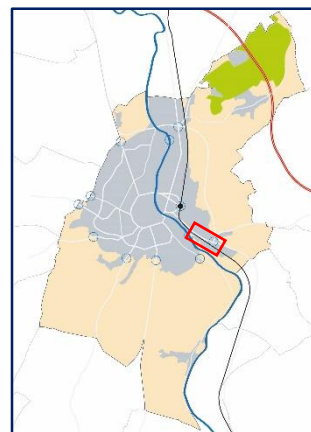
Préserver le point de vue vers le Parc de l'Arbre Sec



LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

L'entrée de ville de l'Avenue du Maréchal Juin (D965)



Procéder à une végétalisation et un fleurissement du carrefour



Mettre en place une continuité buissonnière



Mettre en valeur l'alignement d'arbres



Requalifier la route pour introduire un caractère urbain plutôt que routier



Compléter les plantations sur les îlots et au bord du rond-point



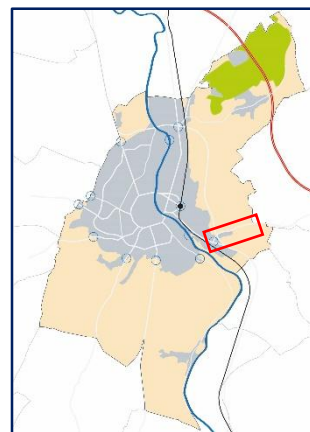
Perpétuer l'aménagement et le fleurissement du rond-point



LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

L'entrée de ville par la route de Chablis



Préserver les espaces paysagers de part et d'autre de la voie.

Boisement

Prairie

Trames vertes et paysagères

Espaces constructibles

Prairie



Requalifier les abords de la route et valoriser la façade sur rue (clôture végétalisée, etc.)

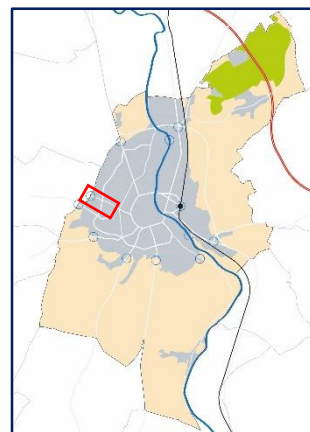
Revaloriser les abords de la route de Chablis en aménageant une façade paysagère qui s'appuie sur les composantes du site et en développant des activités liées aux loisirs ou au tourisme.

Il s'agit d'alterner les espaces verts, paysagers (boisements, prairies, aménagements paysagers), et des bâtiments valorisant l'image de cette entrée de ville. Pour cela, les futures constructions devront d'une part s'intégrer au mieux dans le site (utilisation de matériaux naturels : façades bois, végétalisées, toitures végétalisées, etc.) et d'autre part être supports d'activités liées, directement ou indirectement aux loisirs et au tourisme (hôtellerie, équipements, ventes de produits locaux, commerces de type jardinerie, bricolage, etc.).

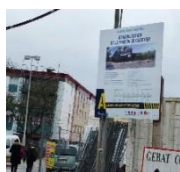
LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville urbaines

L'entrée de ville de l'Avenue du Général Weygand (D458)



Développer un projet permettant une diversification de l'habitat et recréant un front bâti



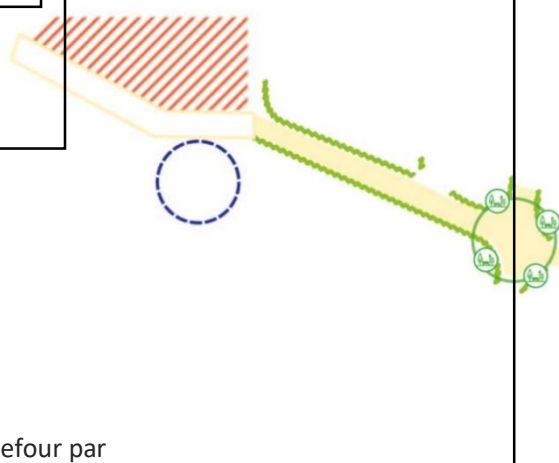
Finaliser la réhabilitation de la maison de quartier



Préserver les espaces paysagers de part et d'autre de la voie.



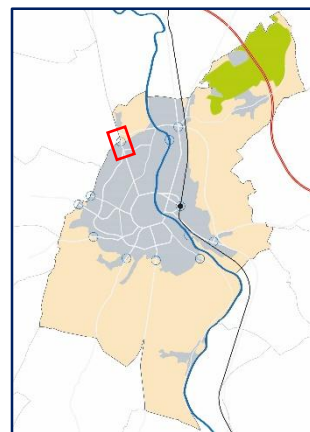
Mettre en valeur le caractère vert et paysager du carrefour par un traitement et des plantations qualitatives et homogènes



LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville urbaines

L'entrée de ville de l'Avenue Charles de Gaulle (D234)



Mettre en valeur les alignements d'arbres existants



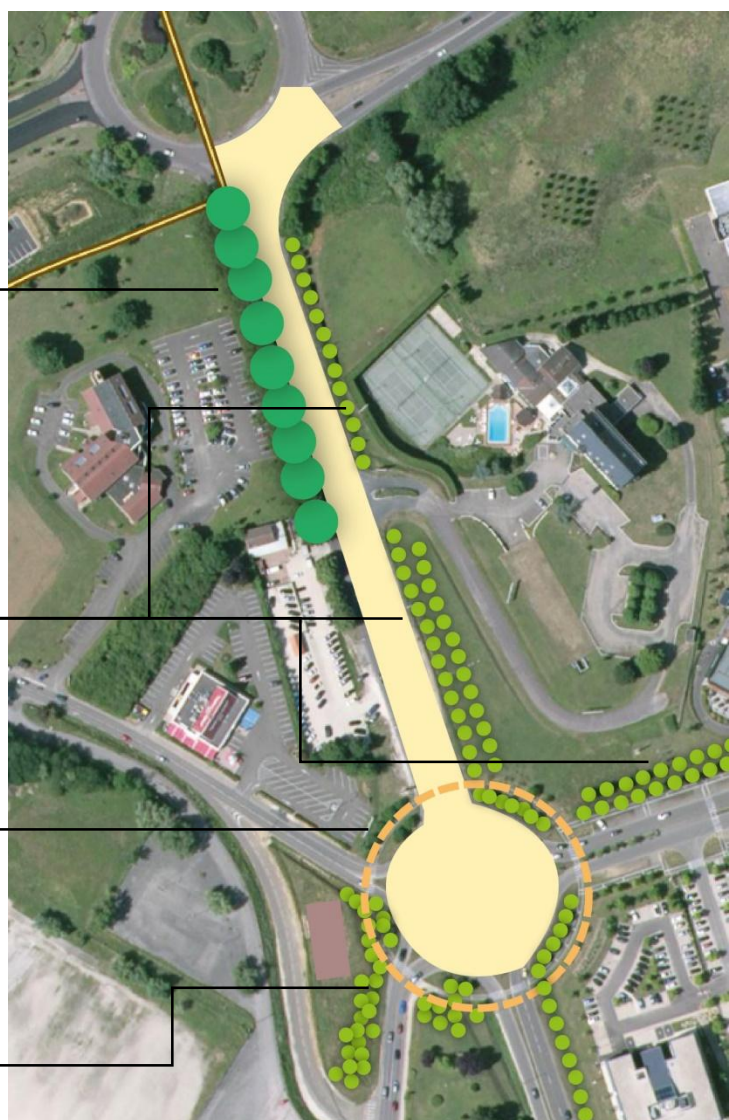
Mettre en place des alignements d'arbres de la même manière que le long de l'avenue Jean Monnet



Marquer l'entrée de ville par un aménagement paysager sur le rond-point



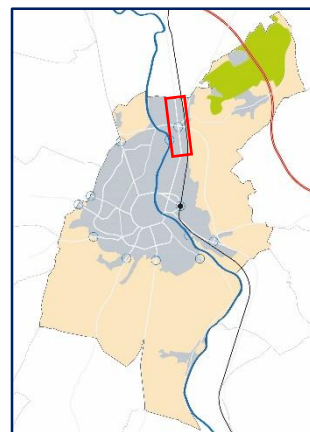
Assurer un traitement paysager des espaces verts autour de la station de lavage



LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville urbaines

L'entrée de ville de la route
de Moneteau (D234)



Aménager des
espaces paysagers



Mettre en valeur
l'aménagement
paysager sur le
rond-point



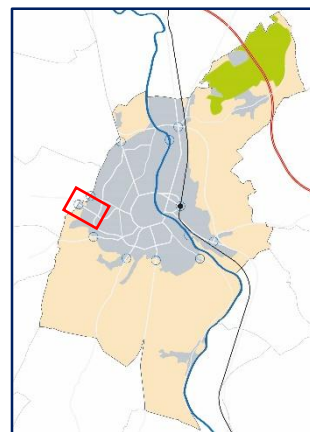
Qualifier la route,
notamment les
abords de la
chaussée



LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville urbaines

L'entrée de ville de l'Avenue de Saint-Georges



Requalifier les espaces publics

Préserver le point de vue

Requalifier le carrefour pour mettre en valeur l'entrée de ville

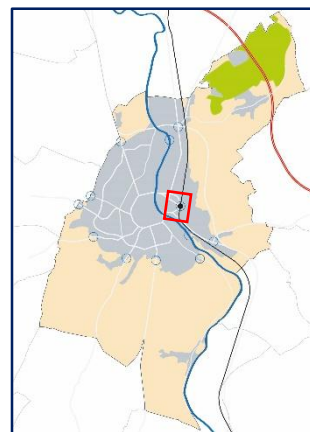
Requalifier le carrefour par une végétalisation et des aménagements paysagers aux angles des rues



LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville urbaines

L'entrée de ville de la place de la Gare



Aménager un alignement d'arbres similaire à celui de la place de la gare



Requalifier l'angle des rues Jules Ferry et Paul Doumer par un aménagement paysager



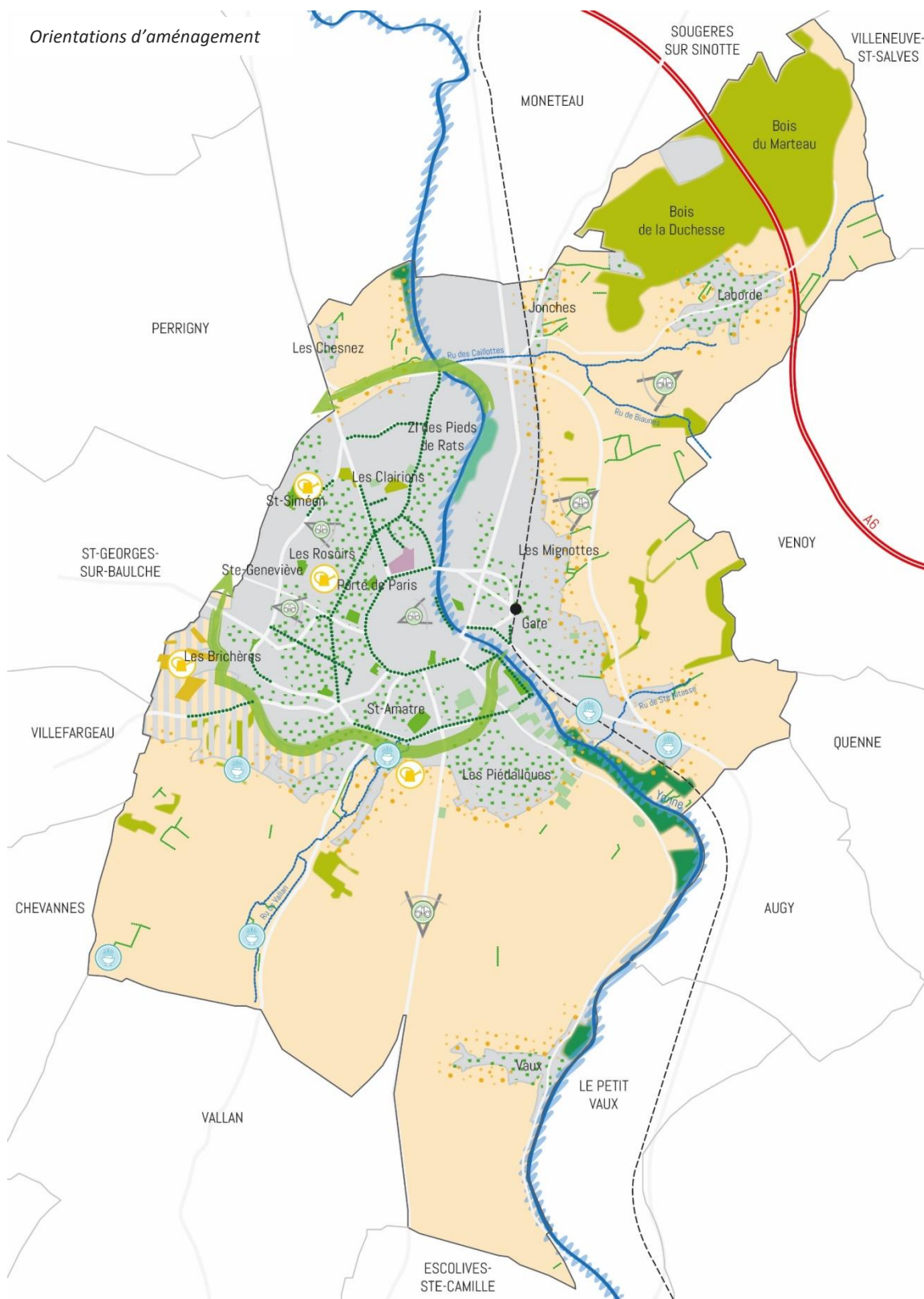
Requalifier la rue Jules Ferry en suivant l'exemple de la place de la gare



LES OAP THÉMATIQUES



OAP Trame verte et bleue



LES OAP THÉMATIQUES

OAP Trame verte et bleue

Protéger les espaces écologiques et naturels caractéristiques du territoire

-  L'Yonne : corridor bleu structurant à maintenir et qualifier
-  Protéger les berges et abords de l'Yonne
-  Maintenir les corridors bleus secondaires (ru de Vallan, ru des Caillottes, ru de Biaunes, etc.)
-  Protéger les sources et fontaines (Fontaine Sainte-Nitasse, Fontaine Ronde, Fontaine des Boutisses, ...)
-  Garantir la préservation des zones humides avérées (notamment l'Île du Moulin du Président)
-  Protéger et valoriser les ripisylves en bords de l'Yonne, boisements d'intérêt écologique majeur
-  Entretenir et préserver les haies dans l'espace agricole

Assurer la protection du grand paysage remarquable

-  Garantir une transition harmonieuse avec la campagne. Les franges de l'urbanisation doivent être réservées aux espaces verts et aux plantations.
-  Préserver les principales perspectives paysagères. La campagne offre à de nombreux endroits des belles vues sur la ville et réciproquement

Protéger et valoriser les principaux éléments du patrimoine naturel dans la ville

-  Pérenniser les parcs publics et privés en coeur de ville, espaces de respiration au sein de la ville
-  Préserver les jardins des quartiers pavillonnaires, supports de la trame verte intra-urbaine. Favoriser la qualité végétale et lutter contre l'imperméabilisation des sols
-  Protéger les alignements d'arbres
-  Promouvoir une gestion durable des espaces verts, notamment les pelouses des stades
-  Valoriser les espaces de jardins familiaux et partagés, favoriser la diversité des cultures et les modes de gestion des jardins respectueux de l'environnement

Assurer la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques

-  Continuer l'aménagement et la valorisation de la coulée verte

OAP Agriculture



LES OAP THÉMATIQUES

OAP Agriculture

Préserver la diversité culturelle et les paysages agricoles

-  Espaces principalement céréaliers
-  Espaces de prairies
-  Espaces viticoles
-  Espaces de vergers
-  Espaces maraîchers
-  Préserver les bois et bosquets en zones agricoles
-  Mise en place d'un parcours pédagogique sur la thématique de la diversité agricole au départ de Vaux

Protéger et encourager l'agriculture urbaine sous toutes ses formes, promouvoir l'agriculture sur son aspect économique

-  Pérenniser le Clos de la Chaînette en tant que pôle d'excellence de l'agriculture urbaine auxerroise
-  Poursuivre le développement des jardins familiaux
-  Encourager l'installation d'une exploitation agricole urbaine et maraîchère à proximité du quartier des Brichères
-  Garantir la préservation d'espaces de jardin dans les quartiers d'habitat pavillonnaire, favorables à la culture potagère individuelle
-  Promouvoir la place économique de l'agriculture sur le territoire en développant des circuits courts locaux
-  Périmètre des vignobles de l'Appellation d'Origine Contrôlée

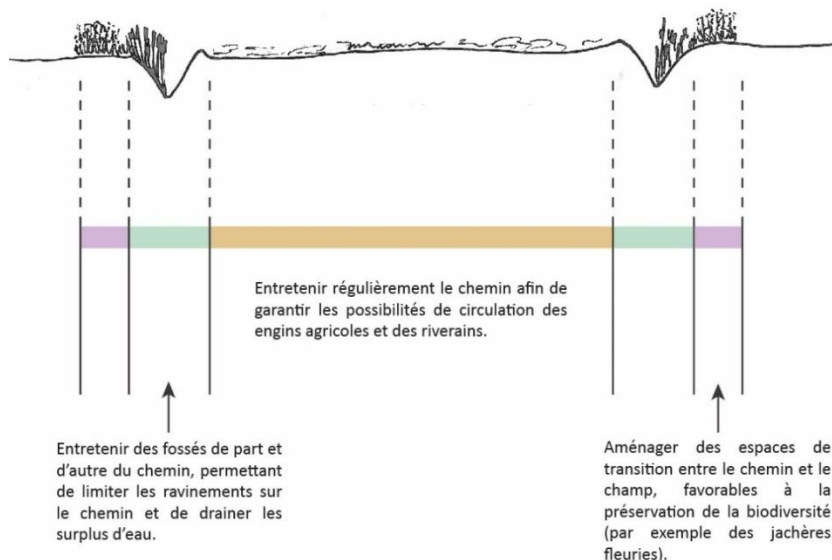
Assurer le bon fonctionnement des activités agricoles tout en veillant à la préservation des paysages et en encadrant les possibilités d'implantation des constructions

-  Entretenir l'ensemble des chemins agricoles suivant le schéma joint afin de les pérenniser en fonction d'une largeur fonctionnelle et adaptée aux besoins des exploitants (l'identification n'est pas ici exhaustive)
- Répondre aux besoins des exploitations actuelles afin de les pérenniser et des exploitations futures pouvant s'implanter
-  Prendre des mesures afin d'assurer le partage et la cohabitation entre différents usages de l'espace de transition entre ville et campagne

Anticiper les impacts des projets de grandes infrastructures sur le milieu agricole

-  Anticiper la construction de la déviation Sud et ses conséquences sur l'activité agricole
-  Anticiper l'élargissement de l'autoroute par l'ajout d'une 3ème voie dans le sens Nord-Sud et la constitution de merlons, bassins de gestion des eaux pluviales, etc.

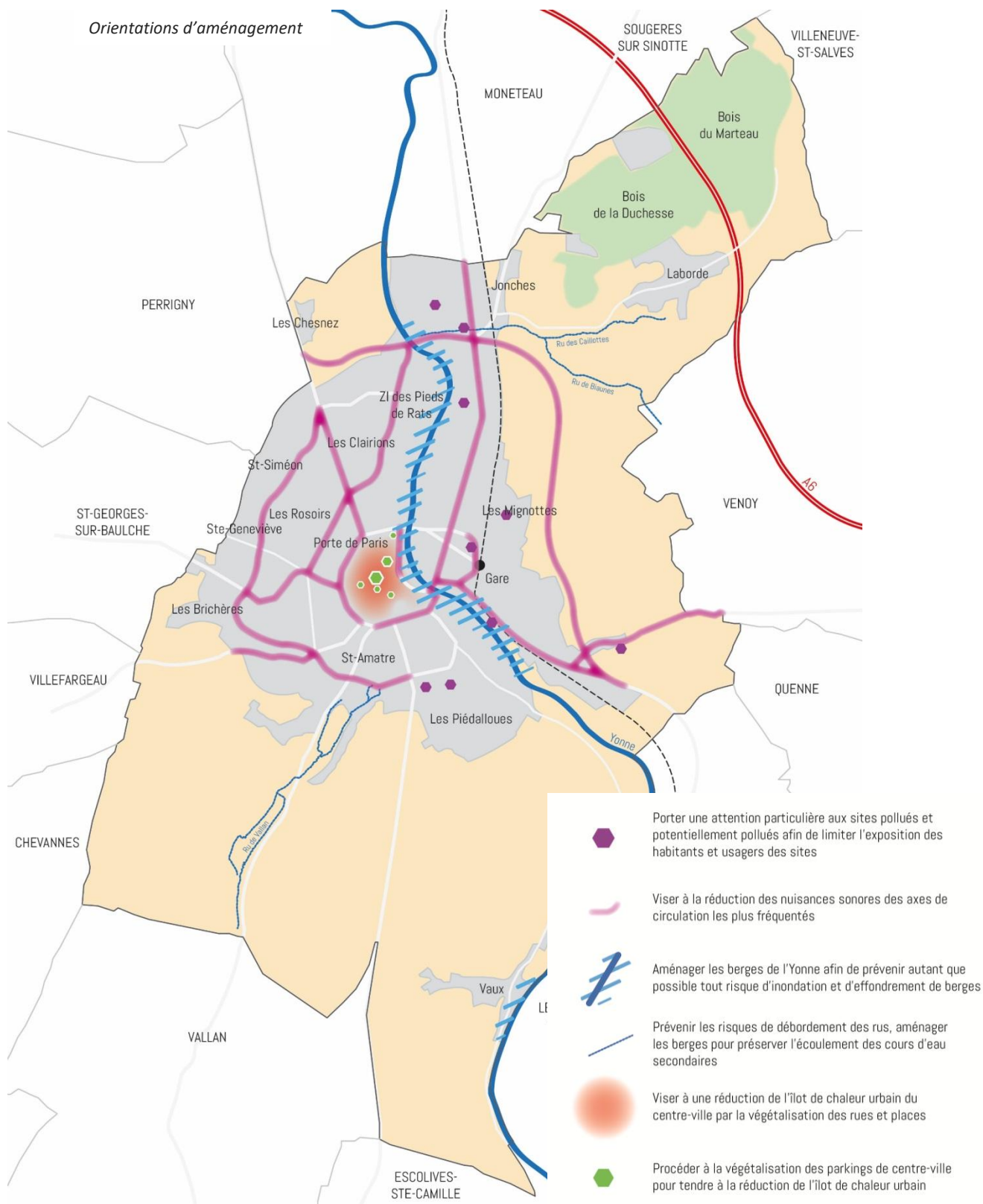
PRÉSERVATION ET ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX



LES OAP THÉMATIQUES

OAP Vulnérabilité

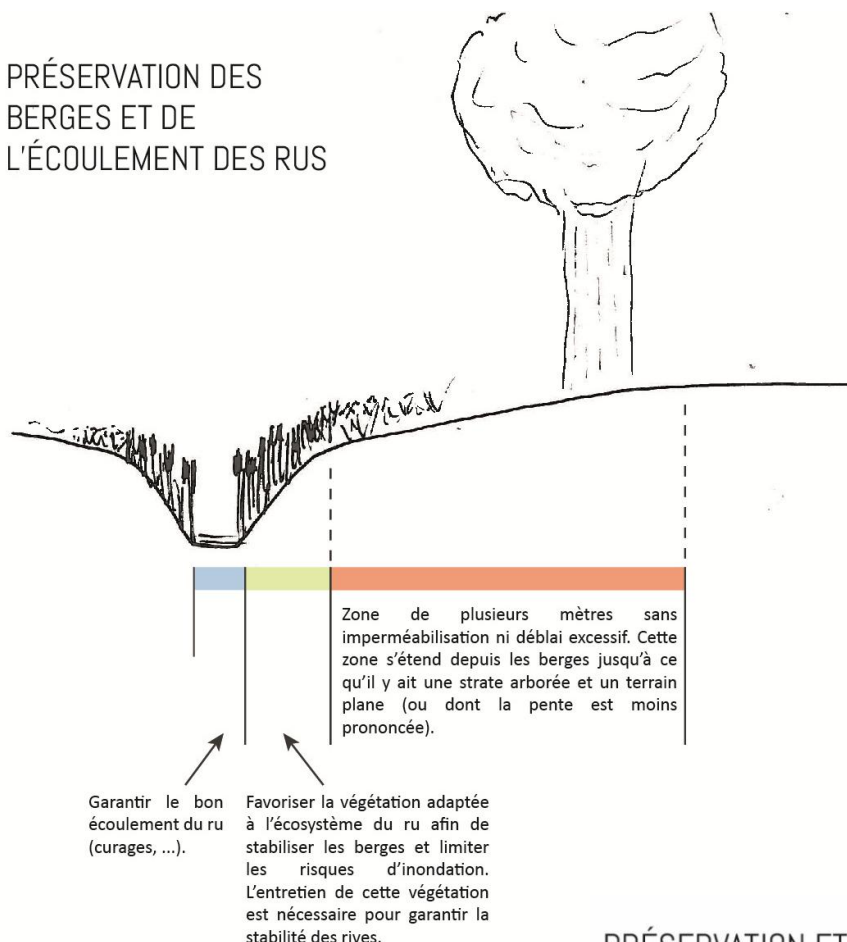
Orientations d'aménagement



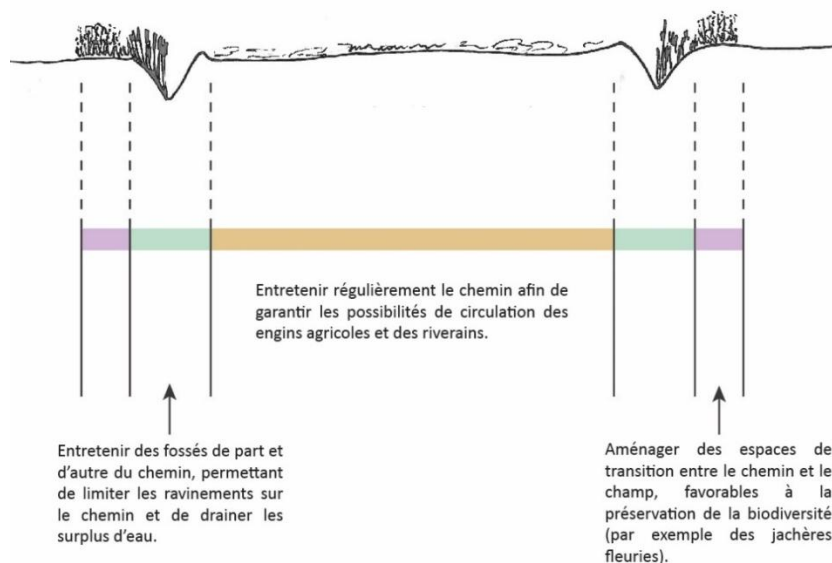
LES OAP THÉMATIQUES

OAP Vulnérabilité

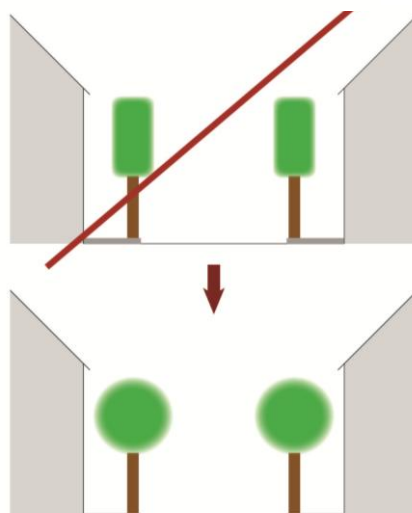
PRÉSERVATION DES BERGES ET DE L'ÉCOULEMENT DES RUS



PRÉSERVATION ET ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX



LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS PAR LES ALIGNEMENTS D'ARBRES

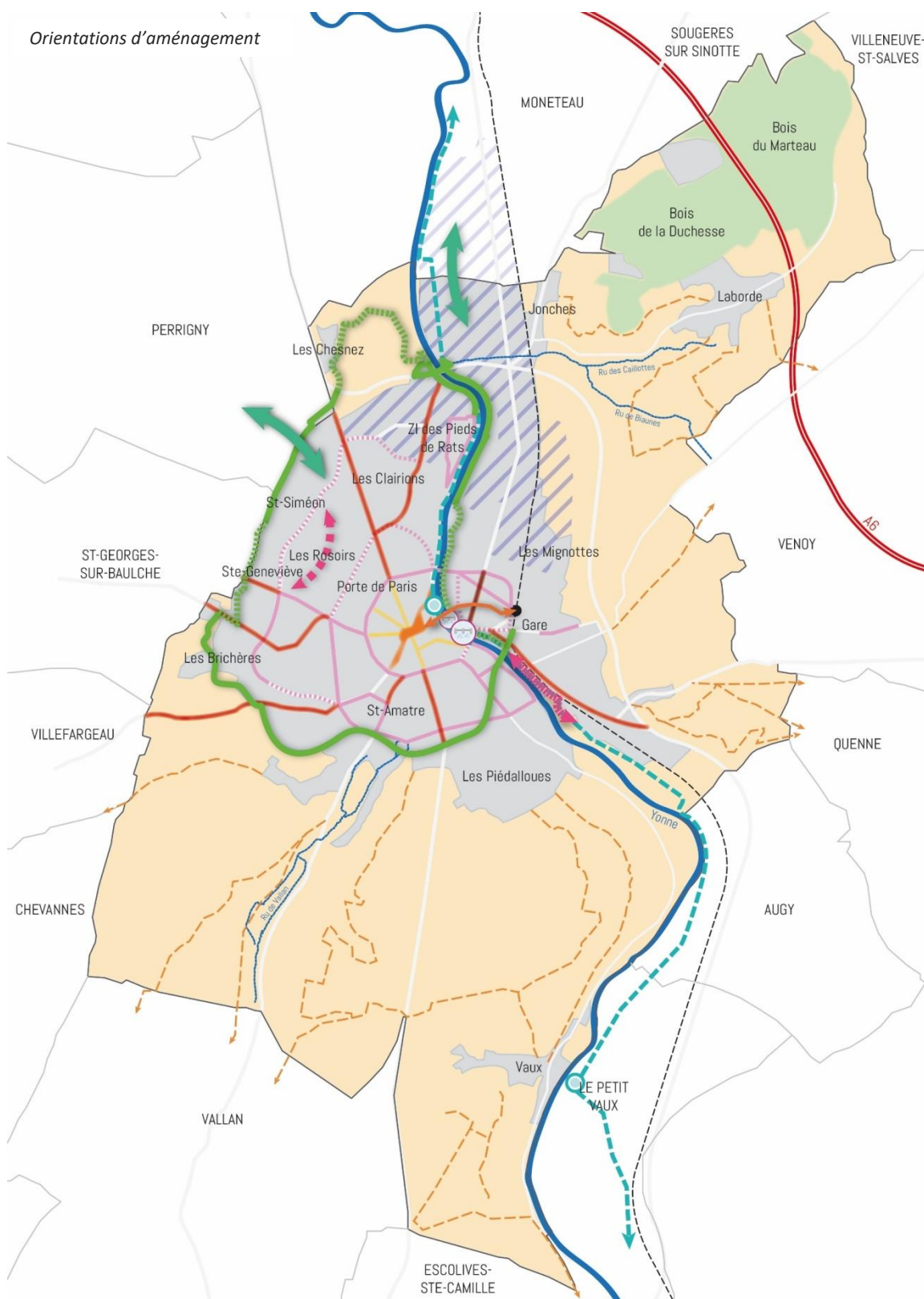


La lutte contre les îlots de chaleur urbains passe par des choix en termes d'aménagement, mais également des choix légers comme la taille des arbres.

Une taille architecturée réduisant l'ombre projetée par les arbres (par exemple par une taille « en rideau ») ne permet pas de lutter contre les îlots de chaleur, la réverbération sur les surfaces bitumées est en effet plus grande qu'avec un élagage moins important.

L'intention générale est alors de réduire autant que faire se peut les espaces bitumés sans ombre, dans les rues ou sur les parkings notamment.

OAP Circulations douces



OAP Circulations douces

L'OAP Circulations douces prend place au sein de la politique globale de la commune en matière de déplacements visant en particulier à développer les circulations douces. Ainsi, il s'agit plus généralement de réduire les vitesses de circulation en ville (zones 30 km/h, zones de rencontre, ...), de fluidifier les circulations piétonnes (en visant notamment à une meilleure accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite) et d'encourager l'intermodalité, particulièrement par le renforcement de l'attractivité des parcs de stationnement relais.

Structurer et compléter les itinéraires cyclables de la ville

-  Compléter le linéaire de la Voie verte, affirmer le caractère structurant de la Voie verte dans le réseau cyclable de la ville
-  Compléter les itinéraires cyclables existants

Encourager les déplacements piétonniers en centre-ville

-  Procéder à une extension du centre piétonnier par la mise en œuvre de secteurs de piétonisation temporaire à la manière de la rue du Temple (piétonisée le mercredi et le samedi)
-  Consolider et faciliter la liaison entre le centre historique et la gare, notamment par une amélioration de la signalétique
-  Procéder à un réaménagement de la passerelle de la Liberté et du pont Paul Bert en faveur des modes de déplacement doux

Mettre en œuvre des liaisons douces efficaces dans les quartiers de faubourgs et liens interurbains

-  Poursuivre la réflexion sur les modes de déplacements doux et les aménagements réalisés le long de l'avenue Jean Jaurès et engager une réflexion similaire sur les autres axes structurants des faubourgs, dans un but d'apaisement du trafic et de lutte contre les nuisances sonores
-  Réaliser un axe permettant une sécurisation des modes de déplacements doux entre Auxerexpo, le pôle universitaire et le centre-ville
-  Mettre en œuvre des liaisons douces utilitaires avec les villes de Monéteau et Périgny
-  Faciliter les déplacements à vélo au sein des zones d'activités afin d'encourager les mobilités douces quotidiennes
-  Développer des itinéraires de liaisons douces au sein et entre les différents quartiers à l'ouest de la ville

Encourager les modes de déplacements doux dans les espaces ruraux et le développement d'une offre touristique fondée sur les circulations douces

-  Favoriser, par l'intermédiaire d'une signalétique adaptée, les cheminements pédestres (de loisir et utilitaires) sur les chemins ruraux
-  Favoriser le développement du cyclotourisme à Auxerre, notamment par l'encouragement de la réalisation de la Véloroute ; prévoir une signalétique invitant à la visite du centre-ville et du bourg de Vaux